



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

FOOT ADAPTE – PREMIERE REUSSIE POUR L'ES CHAPONOST

Créée il y a maintenant trois saisons, la Section Foot Adapté de l'ES Chaponost représentait pour la première fois le District le week-end dernier aux Championnats de France de la discipline organisés à Valence. Une première donc, et globalement une réussite pour les jeunes entraînés par Johan Guerin, qui ont terminé à une très honorable treizième place sur trente-neuf équipes.

Après une phase de poule passée de justesse malgré la première victoire officielle de l'histoire de la section contre Caen (6-1), les Chaponois avaient rendez-vous le samedi matin pour les huitièmes de finale face à la redoutable équipe de Marcq en Baroeul (2-0), impressionnante la veille (3 victoires, 25 bp, 0 bc). Malgré une belle résistance face au futur vainqueur de l'épreuve, ils s'inclinaient par deux à zéro avec un deuxième but adverse à la toute dernière minute.

Les joueurs du Président Touzet trouvaient néanmoins les ressources pour s'imposer face à Bayeux (aux TAB) dans l'ultime match de classement du dimanche, synonyme de treizième place finale au terme d'un week-end inoubliable...

Denis DUPONT



ES CHAPONOST

PERMANENCE TELEPHONIQUE (horaires et terrains) :

Vendredi 3 juin 2022 à partir de 18 h 00
au lundi 6 juin 2022

M. Bernard COURRIER au 06 78 73 69 47

PERMANENCE TELEPHONIQUE

DEDIEE AUX ARBITRES : 06 66 67 89 29

PERMANENCE TELEPHONIQUE FMI :

M. Serge GOURDAIN au 06 10 35 30 00





PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN

Secrétaire Générale Adjointe : Martine GRANOTTIER

Présents : Serge GOURDAIN, Martine GRANOTTIER

➡ INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

Les remises de médailles pour la saison 2021 / 2022 auront lieu le 29 juin 2022 au District de Lyon et du Rhône de Football, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON à 19h00. Une invitation sera envoyée à chaque récipiendaire.

➡ INFORMATION

Le vendredi 03 juin 2022 à 14h00, dans les locaux du DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL, se tiendra une formation à propos des travaux d'intérêt général. La formation sera assurée par deux fonctionnaires du Ministère de la Justice. Les personnes souhaitant participer à cette formation sont priées de contacter M. Yannis LEMCHEMA au numéro suivant : 0770024015.

➡ INVITATIONS

LYON – LA DUCHERE : Le club de Lyon-La Duchère, la Maison Métropolitaine D'Insertion pour L'Emploi et Pôle Emploi Vaise invite le district de Lyon et du Rhône de football au forum emploi Ton Métier C'est ton But le jeudi 2 juin 2022 à 13h00 à la halle Stéphane Diagana 4 rue Victor Schoelcher 69009 Lyon

Le DLR vous remercie pour cette sympathique invitation et sera représenté par **Yannis Lemchema** juriste du sport et membre de la commission de discipline du district

C.S. NEUVILLOIS : Le C.S. NEUVILLOIS invite le District de Lyon et du Rhône de football au Tournoi International Challenge Piana le 04,05 et 06 juin 2022. Le DLR vous remercie pour cette sympathique invitation et sera représenté par **Gilles PORTEJOIE** président de la commission de délégations et **Patrick NOYERIE** président du Groupement Saône Métropole.

F.C RIVE DROITE : Le club du FC Rive Droite, invite le District de Lyon et du Rhône de Football à leur soirée partenaire le mercredi 8 juin à 19h00 à la Table de Gaston 13 rue de la république 69250 Neuville sur Saône.

Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football remercie le **FC Rive Droite** pour cette sympathique invitation. Et sera représenté par :

Lakhdar TOUATI président de la commission sportive et des compétitions.

Eric GRAU président de la commission de discipline.

Gilles PORTEJOIE président de la commission de délégations.

ASSOCIATION SPORTIVE des AQUEDUCS de BEAUNANT : **AS des AQUEDUCS de BEAUNANT** invite le District de Lyon et du Rhône de football au 40^{ième} anniversaire du club, le mercredi 15 juin 2022 à Messimy à partir de 19h30.

Le DLR vous remercie pour cette sympathique invitation et sera représenté par **Serge Gourdain** secrétaire Général du District, **Christian Bourlioux** président de la commission foot Loisirs et **Christophe Morcillo** président de la commission du statut de L'arbitrage.

A.G.M.V : La Société **A.G.M.V.** invite le **District de Lyon et du Rhône** à leur déjeuner des partenaires le vendredi 17 juin 2022 à 12h au Château Cornu à Vignieu.

Le DLR remercie la société **A.G.M.V** pour cette sympathique invitation et sera représenté **Serge GOURDAIN** secrétaire Général du DLR.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

A.S ST MARTIN EN HAUT : A.S. ST Martin en Haut invite le District de Lyon et du Rhône de football à l'occasion des 60 ans du club, le samedi **18 juin 2022 à partir de 12h à l'occasion du tournoi des sponsors**, au stade municipal.

Arsène Meyer vous remercie pour cette sympathique invitation et sera représenté par **Laurent Chabaud** Vice-président du district.

INFORMATIONS

COUPE DE FRANCE 2022/2023 : OUVERTURE DES ENGAGEMENTS : La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2022/2023 de la Coupe de France » (seniors libres). Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord sur FOOTCLUBS : Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS avant le **15 juin 2022** et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher. Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le menu : « Compétitions » / « Engagements » / « saison 2022/2023 » et afficher le centre de Gestion : Fédération Française de Football. La date limite d'engagement est fixée au **15 Juin 2022 (dernier délai)**. Droits d'engagement : 52 Euros.

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Trésorier Général : Patrick PINTI

Trésorier Adjoint : Franck BALANDRAS

RELEVÉS N°1 SAISON 2021/2022

Les relevés de compte n°1 de la saison 2021/2022 ont été envoyés à tous les trésoriers des clubs en date du 12/11/2021. Ils étaient initialement à régler au plus tard le 25/11/2021. Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 09/12/21. **Les Clubs ci-dessous n'ayant pas réglé sont donc suspendus de toutes compétitions officielles à compter de ce jour et jusqu'à régularisation de leur situation (les rencontres seront annulées par nos services).**

FOOT ENTREPRISE : 660337 FC BPNL

RELEVÉS N°2 SAISON 2021/2022

Les relevés de compte n°2 de la saison 2021/2022 ont été envoyés à tous les trésoriers des clubs en date du 21/01/2022. Ils étaient initialement à régler au plus tard le 03/02/2022. Les Clubs ci-dessous n'ayant pas réglé sont donc suspendus de toutes compétitions officielles à compter de ce jour et jusqu'à régularisation de leur situation.

CLUBS ENTREPRISES : 660337 FC BPNL
690450 SPARTAK

CLUBS LOISIRS : 564091 ALL STAR SOCCER

RELEVÉS N°3 SAISON 2021/2022

Les relevés de compte n°3 de la saison 2021/2022 ont été envoyés à tous les trésoriers des clubs en date du 18/03/2022. Ils étaient à régler au plus tard le 01/04/2022. **Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 14/04/22. Les Clubs ci-dessous doivent impérativement régulariser leur situation pour éviter d'être suspendus de toutes compétitions.**

Clubs Foot Entreprise : 660337 FC BPNL
690450 SPARTAK

Clubs Loisirs : 564091 ALL STAR SOCCER



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

➡ RELEVES N°4 SAISON 2021/2022

Les relevés de compte n°4 de la saison 2021/2022 ont été envoyés à tous les trésoriers des clubs en date du 20/05/2022. Ils sont à régler au plus tard le 09/06/2022.

COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29

coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Président : Bernard COURRIER

Membres CD : Serge GOURDAIN, Lakhdar TOUATI, Roland BROUAT

Membres : Alain BARBIER – Farid BEN FARAH - Gilbert BOUTEYRE – Robert DI RIENZO - Maurice MOURROZ – Noé TEDIM DA SILVA RIOS – Xavier MARTI

➡ COUPE DE FRANCE

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS : La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2022/2023 de la Coupe de France » (seniors libres).

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant

OBLIGATOIREMENT leur accord sur FOOTCLUBS : Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord via FOOTCLUBS avant le 15 juin 2022 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé l'année dernière, vous devez vous inscrire via le menu : « Compétitions » / « Engagements » / « saison 2022/2023 » et afficher le centre de Gestion :

Fédération Française de Football.

La date limite d'engagement est fixée au **15 Juin 2022** (dernier délai).

Droits d'engagement : 52 Euros.

➡ PHASES FINALES

Planning des phases finales des différentes coupes :

SATHONAY : dimanche 5 juin, demi-finales coupe Séniors.

A 14h30 : FC FRANC LYONNAIS – FC GOAL 2

A 16h30 : AS CRAPONNE – FC CHAPONNAY-MARENNES

CHASSELAY : samedi 11 juin, finales coupe Vial et coupe Séniors.

NEUVILLE : samedi 18 juin, finale du championnat D1, barrage séniors pour montée en ligue, finale coupe Vétérans.

MORNANT : dimanche 19 juin, finales coupes U15, U17 et U20.

Question PVQuiz' N°3 : quand aura lieu le match du barrage séniors pour la montée en ligue ?



COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17
psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Présidente : Martine GRANOTTIER (présente)

Membres : Hervé BAUDOUX (absent), Laurence MARTEL (présente)

Membres du CD : Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN – Said INTIDAM - Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ

Représentant des commissions : Thierry PESTRITTO et Benoit SUBRIN

➡ AUDITION

U15F LA DUCHERE – Audition du 30/05/2022 : la Commission PSEM a reçu Monsieur Florent ARGYRE, Dirigeant de la catégorie U15F et Madame Isabelle EBANGA représentant le président du Club de LA DUCHERE. Les consignes ainsi que les articles sportifs leurs ont été rappelés pour les prochaines rencontres afin qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions.

➡ COURRIERS CLUBS

Mail du 27/05/2022 d'E. MAZILLE, Président du Club de l'ASVEL : lu et noté.

➡ RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

Rencontres du 28/29 mai

- **U15 D1 LYON DUCHERE 2 / LIMONEST DARDILLY** : pour LA DUCHERE, le protocole de fin de match doit être respecté comme le prévoit la Feuille de Route.
- **U15 D3 FC ROULE LA MULATIERE / EVEIL DE LYON** : rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit. Bravo aux deux équipes.
- **U17 D3 LOSC / US DES MONTS** : rapport transmis à la Commission de Discipline.
- **Seniors D1 IRIGNY / GRIGNY** : pour IRIGNY, présence d'un seul délégué identifiable lors de cette rencontre. Conformément au PV 539, le club d'IRIGNY est amendé de 1 X 13 euros. Par ailleurs, le protocole de fin de match doit être respecté comme le prévoit la Feuille de Route. Rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit. Bravo aux deux équipes.
- **Seniors D1 LOSC / ASVEL** : rencontre bien organisée. Bravo aux deux équipes pour leur bon comportement tout au long de la rencontre.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

COMMISSION DE DELEGATIONS

Tél 04 72 76 01 10

delegation@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Président : PORTEJOIE GILLES - **Secrétaire** : DELATTRE CHRISTEL - **Membre** : KEROUANI HOCINE – BOUVARD NATHALIE

PRESENT : GILLES PORTEJOIE HOCINE KEROUANI NATHALIE BOUVARD

INFORMATION IMPORTANTE : il est rappelé aux clubs d'utiliser la demande de délégués à télécharger sur le site du District, rubrique Délégations et de respecter le délai de 2 semaines avant la rencontre. A défaut, vos demandes ne seront pas prises en compte !

A tous les clubs : libres et futsal en cas de match reporté, annulé, ou de changement d'horaire ou de lieu, vous DEVEZ impérativement prévenir le délégué désigné (se reporter à la liste des délégués, consultable dans la rubrique commission délégation,

RAPPEL : les frais des délégations ci-après sont imputés aux deux clubs, sauf indication contraire.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous vous rappelons qu'en cas de convocation par les diverses instances soit du District de Lyon et du Rhône, soit par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et, EN CAS D'INDISPONIBILITE, merci de bien vouloir fournir un justificatif d'absence, aux instances concernées.

Mesdames et Messieurs les délégués, en cas d'indisponibilité, merci d'utiliser le formulaire téléchargeable sur mon compte FFF et de l'envoyer à la commission délégations, 15 jours auparavant.

Les rapports doivent OBLIGATOIREMENT être sur la boîte mail de la délégation pour le lundi avant 12h00 (delegation@lyon-rhone.fff.fr

➡ DESIGNATIONS

VENDREDI 03/06/2022 :

COUPE DE LYON ET DU RHONE VETERANS : E.S.ST PRIEST // EL.S. CHAPONOST : MEHDI FEZZANI 19h30
USM PIERRE BENITE // DECINES U.G.A. : YANNIS LEMCHEMA 19h30

SAMEDI 04/06/2022 :

COUPE DE LYON ET DU RHONE FUTSAL : AM. LAIQ MIONS // F. FUTSAL RILLIEUX : HOCINE KEROUANI 20h

DIMANCHE 05/06/2022 :

COUPE DE LYON ET DU RHONE SENIORS : FC FRANC LYONNAIS // GOAL F.C. 2 : GILLES PORTEJOIE 14h30
CRAPONNE AS // CHAPONNAY MAR : LAKHDAR TOUATI 16H30

Question PVQuiz' N°3 : un club envoie sa demande de délégué au District une semaine avant la rencontre.
La demande sera-t-elle prise en compte ?



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél 04 72 76 01 09
reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Membres du Comité Directeur : INZIRILLO Joseph (Président) - MORCILLO Christophe – Roland BROUAT – Lakhdar TOUATI

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – TOLAZZI André MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – VASSIER Georges – BOUDISSA Ouardia

Membres présents à la réunion : INZIRILLO Joseph -- MONTERO Antoine – TOLAZZI André – VASSIER Georges – PIEGAY Gérard – BALANDRAUD Jean-Luc -- Stagiaire BOUDISSA Ouardia

LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous. Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr. Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR.

La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement. Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football. Pour les réserves du District non pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevante » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes.

Suite à une décision du bureau du District de Lyon et du Rhône de Foot, la CR vous informe qu'un joueur U 20 signant dans un nouveau club après le 31 janvier pourra si le club n'a pas de catégorie U20 évoluer en Seniors conformément à l'article 152 alinéa 4. Mais ne pourra jouer que dans les équipes inférieures à la plus haute catégorie du District.

Réserves concernant les licences non actives ou non valides : La CR ne pourra les traiter que lorsque la licence sera validée par la LAURA FOOT

RAPPEL SAISON 2021 – 2022 : La commission rappelle qu'une réserve doit comporter des griefs précis (qualification ou participation joueur). La commission vous conseille de vous reporter à la page 60 de l'annuaire 2020-2021 chapitre « Comment doit être formulé une réserve »

RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

- Affaire N° 234 : AS Montchat 2 – Eveil Lyon 1 – Seniors – D 2 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 21/05/2022

Réserve confirmée par le club de Eveil de Lyon par courriel.

- Affaire N° 235 : Ent Frontonas/Chamagnieu 1 – Pont de Cheruy 2 – Seniors – D 3 – Poule E

Motif : joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 22/05/2022

Réserve confirmée par le club de Ent Frontonas/Chamagnieu par courriel.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

- Affaire N° 236 : FC Sud Ouest 69 2 – FC Rhone Sud 1 – Seniors – D 3 – Poule D

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 22/05/2022

Réserve confirmée par le club de Rhone Sud par courriel.

- Affaire N° 240 : Foot Salle Civrieux 3 – Futsal vaulx 3 – Futsal – seniors – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 20/05/2022

Réserve confirmée par le club de Futsal Civrieux par courriel

- Affaire N° 242 : Sporting Nord Isere 2 – ES St Priest 2 – U 15 – GVR

Motif : Joueurs en équipe supérieure – rencontre du 14/05/2022

Réserve confirmée par le club de ES St Priest par courriel.

- Affaire N° 243 : FC Colombier-Satolas 2 – Sporting Nord Isere 1 – U 17 – Coupe GVR

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 26/05/2022

Réserve confirmée par le club de Sporting Nord Isere par courriel.

- Affaire N° 244 : AS Rhodanienne 1 – Chaponnay-Marennes 2 – Seniors – Coupe GVR

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 26/05/2022

Réserve confirmée par le club de AS Rhodanienne par courriel.

- Affaire N° 245 : Caluire Futsal2 – FC Jonage 1 -, Futsal – D 1 – poule unique

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 18/05/2022

Réserve confirmée par le club de Jonage par courriel.

- Affaire N° 246 : Genas Azieu 1 – Chaponnay Marennes 2 – Seniors – D 1 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 22/05/2022

Réserve confirmée par le club de Genas par courriel.

RECEPTION - RECLAMATIONS D'APRES MATCH

- Affaire N° 237 : Villeurbanne Antillais 1 – Trinité Lyon 3 – Seniors – D 4 – Barrage

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 29/05/2022

Réserve du club de Villeurbanne Antillais par courriel.

- Affaire N° 238 : ES Liergues 2 – Domtac 3 – U 17 – Coupe Beaujolais

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 26/05/2022

Réserve du club de Liergues par courriel.

- Affaire N° 239 : AS St Priest 2 – Vaulx United – Futsal – D 3 – poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 19/05/2022

Réserve du club de Vaulx United par courriel.

EVOCACTION

Affaire N° 241 : Ent Val d'Azergues 1 – Chandieu Heyrieux 1 – U 17 – D 2 – Poule C

Motif : joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 21/05/2022

Evocation du club de Ent Val d'Azergues par courriel.

Le club de Ent Val d'Azergues porte évocation sur la participation du joueur LIGONNET Gabin licence n° 2546666634 du club de Chandieu Heyrieux sanctionné d'une suspension de 6 matchs fermes plus automatique avec date d'effet le 13/03/2022.

La CR demande au club de Chandieu Heyrieux de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée, dès que possible et avant le 07/06/2022 à 12 H.

DECISIONS

Affaire 220 : FC Pays de l'Arbresle – CS Meginand – U20 – D1 – Poule B

Motif : Qualification joueurs – rencontre du 07/05/2022

Réserve confirmée par le club de Meginand par courriel

La CR demande au club de L'Arbresle de lui transmettre la feuille annexe de réserve posée par le club de Meginand lors de la rencontre dès que possible et avant le 30/05/2022 à 12h.

La CR rejette la réserve posée par le club de Meginand pour le match en objet, article 11 alinéa 5 des RS du DLR.

Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'article du règlement ne constituant pas une motivation suffisante.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 230 : Caluire F. Filles 1968 2 – Sud Lyonnais F 2013 2 – Seniors – D 1 – Poule unique

Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 15/05/2022

Motif : Joueur en équipe supérieure – Rencontre du 15/05/2022

Ce club est en infraction avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR, les joueuses suivantes qui ont participé à la rencontre du 15/05/2022 ont joué plus de 5 matchs dont 3 plus de 10 matchs en équipe supérieure :

POLTI Emma licences n° 2546223810 a joué 17 matchs en équipe supérieure

CHAUDY Lea licence n° 2546423115 a joué 17 matchs en équipe supérieure

MUKEBA MWAMBA Chelsy licence n° 2547773678 a joué 6 matchs en équipe supérieure

DE AURAJO Alice licence n° 2547112261 a joué 6 matchs en équipe supérieure

PHILIPPON Pauline licence n° 2546864931 a joué 10 matchs en équipe supérieure

AUBERT Charlene licence n° 2543823607 a joué 9 matchs en équipe supérieure

ESTEVE Melanie licence n° 2545911688 a joué 11 matchs en équipe supérieure

En conséquence, la CR amende le club de Caluire Filles de la somme de 248 euros (62x4) pour avoir fait participer 4 joueuses non qualifiées plus 51 euros de remboursement au club de Sud Lyonnais .

Evocation du club Sud Lyonnais F 2013 par courriel.

Le club de Sud Lyonnais F 2013 porte évocation sur la participation de la joueuse AUBERT Charlene licence n° 2543823607 sanctionnée d'une suspension de 1 match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le 02/05/2022. La CR demande au club de Caluire F. Filles 1968 de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée, dès que possible et avant le 30/05/2022 à 12 H.

Suite à la réponse du club de Caluire Filles 1968 et après vérification des feuilles de matchs de l'équipe de Caluire Filles (Seniors – D 1 – poule unique), la joueuse AUBERT Charlene licence n° 2543823607 n'avait pas purgé sa suspension à la date de la rencontre suscitée conformément à l'article 16.5 des RS du DLR.

En conséquence, la CR donne match perdu au club de Caluire Filles 1968 (- 1pt) pour avoir fait participer une joueuse suspendue, reporte le gain du match au club de Sud Lyonnais (3 pts) sur le score de 0 à 1, amende le club de Caluire Filles 1968 de la somme de 72 euros pour avoir fait participer une joueuse suspendue plus 51 euros de remboursement au club de Sud Lyonnais.

De plus la CR suspend la joueuse AUBERT Charlene licence n° 2543823607, 1 match ferme avec date d'effet le 07/06/2022.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire 232 : Ac Meyzieu 1 – As St Priest Futsal 2 – seniors futsal - D3 – Poule A

Motif : joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 07/05/2022

Réserve confirmée par le club Ac Meyzieu par courriel

Réclamation prise en après match

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de AS St Priest (Futsal – D 2 – poule A), les joueurs :

ESPANZA Anthony licence n° 2519421063

AIT OUARAB Ahned licence n° 1786100036

Ont participé à la dernière rencontre de championnat de l'équipe 1 du 23/04/2022 SC Revolée – AS St Priest 1.

Ce club est en infraction avec l'article 10, alinéa B-3

En conséquence, la CR du DLR donne match perdu au club de AS St Priest (Opt) sur le score de 3 à 0 sans reporter le gain du match au club de AC Meyzieu



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 233 : Ent Muroise/Grenay – Martel Caluire AS 3 – coupe de Lyon et du Rhône futsal senior

Motif : Joueurs en équipe supérieure – rencontre du 18/05/2022

Réserve confirmée du club de l'Ent. Muroise/Grenay par courriel du 20/05/2022.

Après vérification des feuilles de match des équipes 1 D2 groupe B et de l'équipe 2 futsal R1 du club de Martel Caluire l'équipe 3 de ce même club est en infraction avec l'article 10 des règlements de la coupe de Lyon et du Rhône futsal.

Trois joueurs ont participé à plus de 5 matchs en équipes supérieures

PETIT Kevin licence n°9602677567 a participé à 9 matchs en équipes supérieures.

FREH Abdelkader licence n°2543112985 a participé à 14 matchs en équipes supérieures.

THEVES Bilel licence n°2546152391 a participé à 10 matchs en équipes supérieures.

En conséquence la CR du DLR donne match perdu au club de Martel Caluire 3, Reporte le gain du match au club de l'ent. Muroise/Grenay et amende le club de Martel Caluire de 62 € pour avoir fait participer un joueur non qualifié plus 51 € de remboursement au club L'Ent. Muroise/Grenay.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017). Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 234 : AS Montchat 2 – Eveil Lyon 1 – Seniors – D 2 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 21/05/2022

Réserve confirmée par le club de Eveil de Lyon par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de AS Montchat (Seniors – R 2 – poule C), les joueurs suivants ont participé à plus de 5 matchs avec l'équipe supérieure :

DEFORÉ Jean licence n° 2544350049 – 11 matchs

DIALLO Moussa licence 2546198071 – 11 matchs

BELAID Bibel licence n° 2546049240 – 9 matchs

SANCHES PEREIRA Jair licence n° 254682200 - 16 matchs

Le club de Montchat est en infraction avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR.

En conséquence, la CR donne match perdu au club de Montchat (0pt), amende ce club de la somme de 186 euros (62x3) pour avoir fait participer 4 joueurs ayant fait plus de 5 matchs en équipe supérieure dont 3 joueurs ont fait plus de 10 matchs, reporte le gain du match au club de Eveil Lyon (3pts) sur le score de 0 à 1, plus 51 euros de remboursement au club de Eveil Lyon.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 235 : Ent Frontonas/Chamagnieu 1 – Pont de Cheruy 2 – Seniors – D 3 – Poule E

Motif : joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 22/05/2022

Réserve confirmée par le club de Ent Frontonas/Chamagnieu par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Pont de Cheruy (Seniors – R 3 – poule B), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 236 : FC Sud Ouest 69 2 – FC Rhone Sud 1 – Seniors – D 3 – Poule D

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 22/05/2022

Réserve confirmée par le club de Rhone Sud par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 du FC Sud Ouest 69 (Seniors – D 2 – poule D) et de l'équipe U 20 – D 1 – poule B, l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-1 des RS du DLR et avec l'article 151-1 des RG de la FFF.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 237 : Villeurbanne Antillais 1 – Trinité Lyon 3 – Seniors – D 4 – Barrage

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 29/05/2022

Réserve du club de Villeurbanne Antillais par courriel.

Suite au forfait de l'équipe Seniors 1 du club de Trinité et conformément à l'article 130 des RG de la FFF et l'article 8.04.05 du RS du DLR, ce forfait entraîne automatiquement le forfait de Trinité 2 et Trinité 3 Seniors.

En conséquence, la CR donne match gagné à Villeurbanne Antillais par forfait.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 238 : ES Liergues 2 – Domtac 3 – U 17 – Coupe Beaujolais –

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 26/05/2022

Réserve du club de Liergues par courriel

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de DOMTAC (U 16 – R 1), 4 joueurs de l'équipe 2 de ce club ont participé à plus de 5 matchs en équipe supérieure :

ANONIO Théo licence n° 2546297917

BARABAS Kilian licence n° 2546963403

MAKIZOLA N TAMBWE Mandé licence n° 2547952074

MARMOUGET Yanis licence n° 2547421785

L'équipe 2 du club de DOMTAC se trouve en infraction avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR.

En conséquence, la CR donne match perdu par pénalité au club de DOMTAC, amende le club de DOMTAC de la somme de 62 euros (62x1) pour avoir fait participer un joueur non qualifié plus 51 euros de remboursement au club de Liergues.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

Affaire N° 239 : AS St Priest 2 – Vaulx United – Futsal – D 3 – poule A

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 19/05/2022

Réserve du club de Vaulx United par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de AS St Priest (Futsal – D 2 – poule A) les joueurs suivants :

CHAPEL PRUDHOMME Jordan licence n° 2518678175

NECER Billel licence n° 2543023690

Ont participé à la dernière rencontre de championnat le 09/05/2022 AS St Priest – Vaulx en Velin 2.

Le club de St Priest est en infraction avec l'article 8 B des règlements Futsal du DLR.

En conséquence, la CR du DLR donne match perdu au club de St Priest (Opt), sans reporter le gain du match au club de Vaulx United, amende le club de St Priest de la somme de 124 euros (62x2) pour avoir fait participer 2 joueurs non qualifiés plus 51 euros de remboursement au club de Vaulx united.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 240 : Foot Salle Civrieux 3 – Futsal vaulx 3 – Futsal – seniors – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 20/05/2022

Réserve confirmée par le club de Futsal Civrieux par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Futsal Vaulx en Velin (Futsal – R 1 – poule unique) et de l'équipe 2 de ce même club (Futsal – D 1 -poule unique), l'équipe 3 de ce club est en conformité avec l'article 8, alinéa B des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 242 : Sporting Nord Isere 2 – ES St Priest 2 – U 15 – GVR

Motif : Joueurs en équipe supérieure – rencontre du 14/05/2022

Réserve confirmée par le club de ES St Priest par courriel.

Confirmation de réserve hors délai article 12 alinéa A-1 des RS du DLR, rejetée

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 243 : FC Colombier-Satolas 2 – Sporting Nord Isere 1 – U 17 – Coupe GVR

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 26/05/2022

Réserve confirmée par le club de Sporting Nord Isere par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Colombier (U 17 – D 1 – poule A), 5 joueurs de l'équipe 1 de ce club ont participé à, plus de 5 matchs en équipe supérieure :

BEURAERT Jules licence n° 2546996478

LEFRANCOIS Maxence licence n° 2546052526

KHALEF Bilel licence n° 2547849367

EL HADRI Mohamed licence n° 2547638786

FERREIRA Nilton licence n° 2547068159



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

L'équipe 2 du club de Colombier se trouve en infraction avec l'article 10, alinéa B-1 des RS du DLR.

En conséquence, la CR donne match perdu par pénalité au club de Colombier, amende ce club de la somme de 124 euros (62x2) pour avoir fait participer 2 joueurs non qualifiés plus 51 euros de remboursement au club de Sporting Nord Isere.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 244 : AS Rhodanienne 1 – Chaponnay-Marennes 2 – Seniors – Coupe GVR

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 26/05/2022

Réserve confirmée par le club de AS Rhodanienne par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Chaponnay Marennes (Seniors – R 3 – poule E), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2/B-3 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 245 : Caluire Futsal2 – FC Jonage 1 -, Futsal – D 1 – poule unique

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 18/05/2022

Réserve confirmée par le club de Jonage par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Caluire Futsal (Futsal – R 1 – poule unique), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 8 alinéa B des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 246 : Genas Azieu 1 – Chaponnay Marennes 2 – Seniors – D 1 – Poule B

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 22/05/2022

Réserve confirmée par le club de Genas par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Chaponnay Marennes (Seniors – R 3 – poule E), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Le Président
Jose INZIRILLO

Le Secrétaire
Jean-Luc BALANDRAUD

Question PVQuiz' N°3 : la commission des règlements peut-elle traiter une réserve sur une licence qui n'a pas encore été validée par la LAURA FOOT ?



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

CHALLENGE VIT'EXPRESS – CARRET ET BOUKHRISS INSEPARABLES

Le Challenge Vit'Express des buteurs de D1 a rendu son verdict le week-end dernier et ils seront deux à succéder à David Uch, dernier lauréat du Challenge avec seize buts lors de la saison tronquée 2019-2020.

Le Saint-Martinois Carret et le Décinois Boukhriss ne sont en effet pas parvenus à se départager lors de la dernière journée, terminant tous deux à la première place avec trente réalisations.

Le premier (28 ans) a scoré lors de seize des vingt-six journées dont un sextuplé, trois triplés et trois doublés. Le deuxième (29 ans) a marqué ses trente buts sur dix-sept matchs avec trois triplés et six doublés. Revenu à l'AS Saint-Martin en Haut après des expériences au FC DOMTAC et à Hauts-Lyonnais, Aurélien Carret retrouvera le niveau régional avec le club de son village la saison prochaine.

Tout comme Youssef Boukhriss qui avait déjà goûté à la R3 avec l'Olympique Belleroche avant de rallier l'UGA Décines en compagnie de son coach-mentor Mourad Boulemtafes.

La D1 du District perdra donc ses deux meilleurs buteurs la saison prochaine qui séviront, souhaitons-leur avec la même réussite, dans les championnats de ligue.

Denis DUPONT



YOUSSEF BOUKHRISS



AURELIEN CARRET



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08

discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Président : Mr Eric GRAU

Membres du Comité Directeur : Mr Roger ANDRE

Membres représentant des clubs et autres personnalités : Md Sabrina GEORGET – Mr Lucien SINA, secrétaire - Mr André QUENEL – Mr Loïc RIETMANN, représentant l'Amicale des Educateurs, Mr Jean-Marie SANCHEZ – Mr Nourredine ERRACHIDI, représentant des Arbitres – Mr Yannis LEMCHEMA – Mr Guy CASELLES – Mr Bruno BENOIT, Instructeur

Absences excusées : Mr Roger ANDRE – Mme Sabrina GEORGET – Mr Nourredine ERRACHIDI – Mr Loïc RIETMANN

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr») de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : discipline@lyon-rhone.fff.fr ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr.

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves. Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2021/2022 du DLR, de la page 144 à 150. Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que : Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifiée par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction. Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition.

De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.

Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit

➡ DEMANDE DE RAPPORT

Match N° 23383572 – U15 – D3 – Poule D du 22 mai 2022 GOAL FC (560508) // BELLEROUCHE (541604)

Objet : Crachat sur officiel

CLUB : O. DE BELLEROUCHE (541604)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de O. DE BELLEROUCHE (541604) de lui fournir par écrit des éléments sur le comportement de votre joueur Mr Ilyes BOUDOUH, envers l'arbitre officiel lors de la rencontre précitée, avant le **07 juin 2022 à 9h00**

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e-s) est mineur (e-s).

E. GRAU – Président

S. GEORGET – Secrétaire Adjointe

Match N° 23375931 – Séniors – D1 – Poule B du 22 mai 2022 GENAS AZIEU (523341) // CHAPONNAY MARENNES (546317)

Objet : Faute grossière

CLUB : GENAS AZIEU (523341)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de GENAS AZIEU (523341) de lui fournir par écrit des éléments sur l'état de santé de votre joueur Mr Léo CAMPO, voire un certificat médical par rapport à la faute subie par un joueur adverse lors de la rencontre précitée, avant le **07 juin 2022 à 9h00**

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e-s) est mineur (e-s).

E. GRAU – Président

S. GEORGET – Secrétaire Adjointe

Match N° 23379525 – U17 – D1 – Poule A du 21 mai 2022 HTE BREVENNE FOOTBALL (553724) // CHAPONNAY MARENNES (546317)

Objet : Crachat sur officiel

CLUB : HAUTE BREVENNE FOOTBALL (553724)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de HTE BREVENNE FOOTBALL (553724) de lui fournir par écrit des éléments sur le comportement de votre joueur Mr Tom VENET, envers l'arbitre officiel lors de la rencontre précitée, avant le **07 juin 2022 à 9h00**

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e-s) est mineur (e-s).

E. GRAU – Président

S. GEORGET – Secrétaire Adjointe

Match N° 24522867 – U15 – Coupe GVR du 26 mai 2022 SPORTING NORD ISERE (528363) // AM LAIQ DE MIONS (525631)

Objet : Echanges de coups

CLUB : AM LAIQ DE MIONS (525631)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de AM LAIQ DE MIONS (525631) de lui fournir par écrit des éléments sur le comportement de vos joueurs sanctionnés d'une expulsion lors de la rencontre précitée, avant le **07 juin 2022 à 9h00**

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e-s) est mineur (e-s).

E. GRAU – Président

S. GEORGET – Secrétaire Adjointe

Match N° 24522867 – U15 – Coupe GVR du 26 mai 2022 SPORTING NORD ISERE (528363) // AM LAIQ DE MIONS (525631)

Objet : Echanges de coups

CLUB : SPORTING NORD ISERE (528363)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de **SPORTING NORD ISERE (528363)** de lui fournir par écrit des éléments sur le comportement de vos joueurs sanctionnés d'une expulsion lors de la rencontre précitée, avant le **07 juin 2022 à 9h00**

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e-s) est mineur (e-s).

E. GRAU – Président

S. GEORGET – Secrétaire Adjointe

Match N° 23377782 – Séniors – D4 – Poule D du 22 mai 2022 F.C. RONTALON (550463) // ST PIERRE LA PALUD (504621)

Objet : Bousculade envers un officiel

CLUB : ST PIERRE LA PALUD (504621)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de **ST PIERRE LA PALUD (504621)** de lui fournir par écrit des éléments sur le comportement de votre joueur Mr Paul CARRE, envers l'arbitre officiel lors de la rencontre précitée, avant le **07 juin 2022 à 9h00**

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e-s) est mineur (e-s).

E. GRAU – Président

S. GEORGET – Secrétaire Adjointe

CONVOCATIONS AFFAIRES DISCIPLINAIRES NON SOUMISES A INSTRUCTION

DOSSIER N°C38

Match N° 23376591 – seniors – D3 – Poule A – du 08/05/2022 – LYON MACCABI / DOMTAC FC

Motif : Propos blessants et/ou menaçant envers un officiel

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, conformément aux dispositions de l'articles **3.3.4.2.1** du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **lundi 13 juin 2022 à 18h30**

Arbitre officiel : Mr Jean Noel TARTARIN

CLUB : LYON MACCABI - 530038

Président(e) : Mr Aurélien MESLATI – ou son représentant

Dirigeant(s): Mr Jean Christophe DEVAUX

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

L. SINA – Secrétaire



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

DOSSIER N°C39

Match N° 23377248 – seniors – D3 – Poule F – du 08/05/2022 – MAIA SONNIER / CS VAULXOIS

Motif : Propos injurieux envers officiel

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, conformément aux dispositions de l'articles **3.3.4.2.1** du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **mardi 14 juin 2022 à 18h30**

Arbitre officiel : Mr Sammy DUCHAMPLECHEVAL

CLUB : CS VAULXOIS - 530367

Président(e) : Mr Eric CHAPERON – ou son représentant

Dirigeant(s): Mr Nicolas PALAIS

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

L. SINA – Secrétaire

DOSSIER N°C40

Match N° 23378769 – vétérans – Poule C – du 20/05/2022 – NEUVILLE S/S / LYON CROIX ROUSSE

Motif : Acte de brutalité – match arrêté

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, conformément aux dispositions de l'articles **3.3.4.2.1** du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **lundi 13 mai 2022 à 19h00**

Arbitre bénévole : Mr Abdenour DOUFENE

CLUB : NEUVILLE SUR SAÔNE - 504275

Président(e) : Mr Robert PERRAUD – ou son représentant

Dirigeant(s): Mr Nelson PINHEIRO er/ou Mr Marc THORAL

Joueur(s) : N° 5 – Mr Alain BLANC – **Présence obligatoire**

CLUB : LYON CROIX ROUSSE - 516402

Président(e) : Mr Mohamed BOULEKROUME – ou son représentant

Dirigeant(s): Mr Laurent MERA

Joueur(s) : N° 8 – Mr Ahmed HARBAOUI – **Présence obligatoire**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU – Président

L. SINA – Secrétaire

DOSSIER N°C41

Match N° 23377387 – seniors – D4 – Poule A – du 22/05/2022 – POUILLY POMMIERS / AS LES SAUVAGES

Motif : Comportement illicite

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, conformément aux dispositions de l'articles **3.3.4.2.1** du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **Lundi 20 juin 2022 à 18h30**

Arbitre officiel : Mr Sébastien VEYRAN



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

CLUB : LES SAUVAGES - 528570

Président(e) : Mr Cédric MOGE – ou son représentant

Assistant bénévole : Mr Matthieu FERRIERE - **Présence obligatoire**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

L. SINA - Secrétaire



CONVOICATIONS AFFAIRES DISCIPLINAIRES SOUMISES A INSTRUCTION

DOSSIER N°49

Match N° 24490361– U20 - Coupe de Lyon et du Rhône – du 14/05/2022 – ES GLEIZE / VAULX EN VELIN US

Motif : Incidents après match – jet de bouteille sur arbitre

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **mardi 14 mai 2022 à 19h00**

Arbitre officiel : Mr Adrien COUTURIER

Assistant officiel : Mr Ramzi HEMAMID

Assistant officiel : Mr Elie LEVYN

Déléguée officielle : Mme Nathalie BOUVARD

CLUB : ES GLEIZE – 523647

Président(e) : Mr Georges JOUBERT ou son représentant

Délégué Club: Mr Vincent ROCHE et/ou Mr Romain COUTURIER

Educateur(s) : Mr Brandon OCANA – **Présence obligatoire**

Dirigeant(s) : Mr Sofiane GHEZAL

Joueur : n° 7 Mr Yassine MOULAYSOUGA – n° 8 Mr Nael BENGORINE – n° 9 Mr Souleymane BAH - **Présence obligatoire des 3 joueurs**

CLUB: VAULX EN VELIN US – 529291

Président(e) : Mr Mustapha GUISSI ou son représentant

Monsieur Abderrazak LARIBI – Présent au match

Educateur(s) : Mr Ahmed KHADRAOUI et Mr Lounas OUADFEL

Joueur : n° 8 Mr Yamin SOUICI – **Présence obligatoire**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

L. SINA – Secrétaire

DOSSIER N°50

Match N° 23376862 – seniors – D3 – Poule C - du 21/05/2022 – AS GREZIEU LA VARENNE / ANATOLIA

Motif: Match arrêté

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article 3.3.4.2 du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **lundi 20 mai 2022 à 19h00**

Arbitre officiel : Mr BOGBE Braminto

Déléguée officielle : Mme GUETTY Maud

CLUB : GREZIEU LA VARENNE – 526195

Président(e) : Mr Sylvain ANTOINE ou son représentant

Délégué Club: Mr Gregory ASSON et/ou Mr Sylvain GREPPO

Educateur(s) : Mr Farid BEN FARAH

Joueur : n° 11 Mr Sean BENOIT – **Présence obligatoire**

CLUB : ANATOLIA – 552969

Président(e) : Mr Ahmet AKMERIC ou son représentant

Educateur(s) : Mr Ahmet OZER et/ou Mr Fevzi

Joueur : n° 1 Mr Selcul YILMAZ – n° 4 Mr Faruk BOZ – n° 5 Mr Hakim CETIN – n° 11 Mr FURKAN BOZ – **Présence obligatoire des 4 joueurs**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

L. SINA - Secrétaire

Question PVQuiz' N°3 : dans quel cas une sanction pourra se voir aggraver lors d'une audition devant la commission de discipline ?

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16

appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.

Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - ABSENCE

Réunion du 09 Mai 2022

DOSSIER N° AR 13

APPEL DU CLUB F.C. GERLAND LYON CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

DATE DE PUBLICATION : 7 Avril 2022 - P.V. N° 548

DATE DU MATCH : 27/03/2022 - MATCH N° : 23377626

CATÉGORIE : SÉNIORS - D4 - POULE C

CLUBS : F.C. DU POINT DU JOUR 2 (509685) / F.C. GERLAND LYON 2 (533109)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueur non qualifié

Le Club F.C. DU POINT DU JOUR est amendé de la somme de 60 € (Soixante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de : M. Jawad TOUATI

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - CONVOCATION

Appel du 31 Mai 2022

DOSSIER N° AD 15

APPEL DU CLUB A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE
CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 25 Mai 2022 - P.V. N° 555

DATE DU MATCH : 07/05/2022 - MATCH N° : 23376192

CATÉGORIE : SÉNIORS - D2 - POULE B

CLUBS : A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD 1 (504621) / A.S. DE MONTCHAT LYON 2 (523483)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction de joueurs

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :

Le Lundi 13 Juin 2022 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Assistant Officiel : Hakim KADDOUR

Muni d'une licence ou pièce d'identité

POUR LE CLUB A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD

M. le Président : Thomas TROC ou son représentant

M. l'Éducateur : Alexandre BLANCHARD

M. le Joueur N° 12 : Clement PERERA

M. le Joueur N° 14 : Yoan RAVAUD

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB A.S. DE MONTCHAT LYON

M. le Président : Henri KESISIAN ou son représentant

M. l'Éducateur : Henia Iskandar HENIA

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission de Discipline

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 3.4.2.

En application des dispositions de l'article 3.2.1 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel@lyon-rhone.fff.fr).

Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :

Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 48 heures avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.

Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District de Lyon et du Rhône. Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).

En vertu de l'article 3.4.1 et 3.4.4 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 3.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au club appelant dont la responsabilité est reconnue, même partiellement :

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.

Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Question PVQuiz' N°3 : dans un souci d'information, après audition en commission d'appel, où les clubs pourront être informés des décisions ?

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13

arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Président : Laurent CHABAUD

Membres : Mohamed AROUS, Amadeu DO REGO, Noureddine ERRACHIDI, Olivier LANDY, Karim BOUGATEF, Gérard GRANJON, Edouard MARTIN DA JUSTA, Christophe BOULON, Armand KAYADJANIAN, Guillaume CIMIER, Jean CHAMBOST, Roger ANDRE, Franck BALANDRAS, Corentin BREURE, Thierry BOLZE et Bilal LAIMENE

CTDA : Jean Claude LEFRANC

COURRIERS DES ARBITRES ET DES CLUBS

Courriers des arbitres :

Kamel ABDI : Attente reçus et rapport pour indemnisation par M. ANDRE

Anisse AGHMIR : Demande transmise à M. ANDRE

Mamar BOUKABENE : Demande traité amicalement par M. ANDRE

Bernard GUILLOT : Dossier en cours de traitement par M. ANDRE

Nuh KAPLAN : Dossier transmis à M. ANDRE.

Alain Gilles MUNYAMPETA MANZI : Certificat médical transmis à M. ANDRE



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

Farès SOUABNI : Reçu réceptionné et transmis à M. ANDRE. Attente rapport complémentaire.

Yves THOUILLEUX : Demande prise en compte et transmise à M. CHABAUD

Courriers des clubs :

F. C. SUD OUEST 69 : Demande traitée par M. DO REGO

C. S. MEGINAND : Demande traitée par M. DO REGO

➔ DECISIONS CDA

Dans sa réunion hebdomadaire du lundi 30 mai, la CDA a décidé de désigner les arbitres suivants :

½ FINALE COUPE DE LYON ET DU RHONE SENIORS

Dimanche 5 juin 2022 à 14H30 à SATHOINAY : GOAL FC 2 – FRANC LYONNAIS 1

Arbitre : CHARLEUX Guillaume

Assistant 1 : FUENTES Mickael

Assistant 2 : CHEKIR Sahbi

½ FINALE COUPE DE LYON ET DU RHONE SENIORS

Dimanche 5 juin 2022 à 16H30 à SATHONAY : CHAPONNAY MA 1 – CRAPONNE 1

Arbitre : BRAISAZ Julien

Assistant 1 : DJEFFAL Elyamide

Assistant 2 : BONNEVAY Ludovic

FINALE COUPE DE LYON ET DU RHONE FEMININE (coupe Vial) :

Samedi 11 juin 2022 à 15H30 à CHASSELAY : VILL ASUL 1 – CHASSIEU DEC 2

Arbitre : AGGOUNE Cyndelle

Assistant 1 : HAMAIZI Moulay

Assistant 2 : SIGRIST Gabin

FINALE COUPE DE LYON ET DU RHONE SENIORS :

Samedi 11 juin 2022 à 18H00 à CHASSELAY : EN ATTENTE RESULTAT ½ FINALE

Arbitre : GHEDAHAB Farid

Assistant 1 : SMARA Nacimme

Assistant 2 : BOULANGER Cedric

4^{ème} arbitre : A DESIGNER

BARRAGE MONTEE EN LIGUE :

Samedi 18 juin 2022 à 14H30 à NEUVILLE : EQUIPE EN ATTENTE

Arbitre : MARION Vincent

Assistant 1 : MEAUDRE Cédric

Assistant 2 : BELAID Faouzi

FINALE D1 :

Samedi 18 juin 2022 à 16H30 à NEUVILLE : EQUIPE EN ATTENTE

Arbitre : TALL Moussa

Assistant 1 : HENRY Thomas

Assistant 2 : CHAOUCH Sami

FINALE COUPE DE LYON ET DU RHONE VETERAN :

Samedi 18 juin 2022 à 19H00 à NEUVILLE : EN ATTENTE RESULTAT ½ FINALE

Arbitre : GUILLOT Bernard

Assistant 1 : ABDI Kamel

Assistant 2 : BELAMRI Larbi



➡ RAPPEL CONSIGNES ADMINISTRATIVES

La Commission de l'arbitrage a décidé de faire un rappel sur les consignes administratives transmises lors des assemblées générales de début de saison :

Coordonnées désignateurs

Vous trouverez ci-dessous la liste des adresses mails de vos désignateurs :

Catégories	Désignateurs	Adresse mail
Seniors D1 D2 D3	Karim BOUGATEF	DLR.designationsseniors@gmail.com
Séniors D4 D5	Gérard GRANJON	babettetgege@hotmail.fr
U20	Olivier LANDY	DLR.designationsU20@gmail.com
U17	Bilal LAIMENE	DLR.designationsU17@gmail.com
U15	Armand KAYADJANIAN	DLR.designationsU15@gmail.com

➡ INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour rester informés sur nos manifestations, ayez toujours le réflexe www.lesiffletdugone.com.

Cotisation UNAF Saison 2021/2022

Vous n'êtes pas encore adhérent !

La saison a maintenant commencé, vous officiez chaque week-end alors vous avez besoin de l'UNAF. Rendez-vous sur le site de l'UNAF Rhône (www.lesiffletdugone.com)

Le montant des cotisations reste inchangé :

33 euros (jeunes arbitres)

46 euros (adultes).

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement soit par chèque expédié à l'adresse du District (à l'ordre de UNAF de Lyon et du Rhône), soit par carte bleue (paiement sécurisé).

Services de proximité offerts à nos adhérents :

Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).

Contactez **Guillaume LIONNET** au **06.83.75.66.42** ou **Sahbi CHEKIR** au **06.73.67.11.85**

Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, ...

Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

Nous contacter :

Web : www.lesiffletdugone.com

Mail : unaf.lyon.rhone@gmail.com

Question PVQuiz' N°3 : en cas d'agression d'un arbitre officiel, dans le cadre de sa fonction sur un terrain, qui peut-il contacter ?



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Président : Lakhdar TOUATI

Vice-Président : Alain BARBIER

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER.

Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE, Virginie LAGRANGE, Farid BEN FARAH.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB, Gabriel FAVRE, René TOREND.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être **nominativement** signé et adressé à la **Commission Sportive et des Compétitions**.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 30 mai à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 03,04 et 05 juin 2022. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 30 mai à 16 h jusqu'au Lundi 06 juin 2022 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 10,11 et 12 juin 2022. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues à partir du 17, 18 et 19 juin 2022.

Depuis le début de la saison, la situation sanitaire (Covid), nous a obligés à être très souples au niveau de la programmation des matchs. Nous avons été amenés à accepter des modifications de dernière minute. Face à la tendance de certains clubs à profiter de cette souplesse, nous vous rappelons l'article 6.02 des règlements sportifs :

Zone rouge : De 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour du match modification interdite sauf accord explicite de la Commission Sportive et des Compétitions.

Dans le cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité 0 point aux deux équipes score 0-0.

La commission informe les clubs que désormais elle refusera toutes les demandes effectuées dans cette période rouge, sauf exceptions (avec justificatifs à l'appui) et qu'elle appliquera l'article 6.02 à la lettre.

Nous rappelons cependant que les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge mais les clubs ont obligation d'informer par mail la commission sportive, l'adversaire et les officiels.

ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.



➡ ENGAGEMENTS 2022/2023

Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la commission sportive avant le 31/05 pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat. Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur FOOTCLUBS. **Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31/05/22 ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du DISTRICT.**

Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée au District de Lyon et du Rhône département commission sportive et des compétitions. C'est cette lettre qui permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur. Si le club ne s'engage pas par écrit avant le 31 mai de l'année de son forfait, inactivité ou déclassement, il ne pourra prétendre pour les saisons suivantes à aucune division à l'exception de la dernière division de District et ce tant en jeunes, qu'en séniors.

Au moment des engagements, bien vérifier sur footclubs les coordonnées des membres du Club. Attention, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". **Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.**

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non-fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

- Vétérans poule B : Match n°23378675 du 06/05/2022 : FC Franchevillois 5 // US des Monts 5
- Vétérans poule D : Match n°24087300 du 06/05/2022 : USM Pierre Bénite 5 // ASA Villeurbanne 5
- U15 D3 poule B : Match n°23383387 du 07/05/2022 : CBE Feyzin 1 // Am Laiq. Mions 2
- U15 D4 poule E : Match n° 23384158 du 08/05/2022 : SCBTP 2 // Meyzieu 4

➡ FORFAITS

DATE	EQUIPE FORFAIT	AFFILIATION	CATEGORIE	NIVEAU	POULE	N° MATCH
28/05/2022	Neuville S/S 2	504275	SENIORS	D1	A	23375753
28/05/2022	Ent Fcrd/Csr 1	550077	U15	D2	A	23382768
28/05/2022	FC Pontcharra St L 2	541895	U15	D3	D	23383580
28/05/2022	Givors Bans 1	538866	SENIORS	BARRAGE	U	24524676
29/05/2022	Muroise Foot 2	522883	SENIORS	BARRAGE	U	24524677
29/05/2022	Et. S. Trinité Lyon 3	523960	SENIORS	BARRAGE	U	24524675

➡ MONTEES ET DESCENTES DU CHAMPIONNAT 2021/2022

Les informations concernant les « Montées et Descentes » paraissent dans l'onglet :

Procès-Verbaux—Foot Lyon Rhône / Compte-rendu des Comités Directeurs / Compte-rendu CD du 15-11-21.

Pour rappel, les « Montées et Descentes » du championnat vous sont indiquées sous réserve des « Montées et Descentes » des niveaux de Ligue et Fédéral.

Articles 4 et 5 des règlements sportifs :

Tirage au sort des lettres effectué en Assemblée Générale : A – B – D – H – G – F – I – E – C

Programmation : Samedi 18 juin 2022 : Finale du championnat Séniors D1 (16H30) + Match de barrage pour monter en Ligue (14H30).

➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Les ententes de la saison 2021/2022 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs : menu « Organisation / vies des Clubs ».

➡ HOMOLOGATION DE TOURNOIS

505605 FC LYON – U11F U13F U18F SENIORS F le 4 Juin 2022
541895 FC PONTCHARRA ST LOUP – U12 U13 le 27 et 28 Août 2022
504446 ES LIERGUES – U8 U9 le 5 Juin 2022 U13F le 18 Juin 2022
550008 CHASSIEU DECINES FC – U18F U19F le 18 Juin 2022
549484 US MILLERY VOURLES – U11 le 18 Juin 2022
564069 SPORTING CLUB DE LA REVOLEE – U11 le 18 Juin 2022
553777 U S V J – U10 U11F U12 U13F le 18 et 19 Juin 2022
504671 UGA LYON DECINES – U11 le 18 Juin 2022
790167 C F F 1968 – U11F U13F U15F le 25 Juin 2022 SENIORS F le 26 Juin 2022
520061 O. ST GENIS LAVAL – U15 le 5 Juin 2022
504730 AS CRAPONNE – U8 U9 le 12 Juin 2022 U12 U13 le 18 Juin 2022
516533 LOSC – U8 U9 U13 le 18 et 19 Juin 2022
560508 GOAL FC – U7 U9 le 26 Juin 2022

Question PVQuiz' N°3 : où faut-il enregistrer les demandes d'entente ?

COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10

feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Présent : Mr CATHELAND,

Excusées : Mmes CHAUVOT, PLATROZ, DI RIENZO, VERGUET, PLATROZ. Mr MONTAGNON

➡ AG DE FIN DE SAISON

IMPORTANT !!!!! : Samedi 2 Juillet 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 au district de Lyon et du Rhône de Football.

ATTENTION : Limité à deux personnes par Club.

➡ FEMININES SENIORS D1 A 11

Classement

Poule Accession

1^{er} Chassieu Décines F.C. 2
2^{ème} Villefranche Fc 1
3^{ème} Chaponnay Marennes 1

➡ FEMININES SENIORS D2 A 11

Classement

Poule Accession

1^{er} Colombier-Satolas Fc 1
2^{ème} A.S.Univ. Lyon 1
3^{ème} St Priest 1

Poule B

1^{er} Ent. Hte Brevenne/Ht Lyonnais 1
2^{ème} USEL Foot 1
3^{ème} S.C.B.T.P 1

Poule C

1^{er} St. Amplepuisien 1
2^{ème} Fc Lamure Poule 1
3^{ème} La Giraudière 1



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

➡ FEMININES SENIORS D1 A 8

Classement

Poule A

- 1^{er} F.C. Point du Jour 1
- 2^{ème} AM.S. Diemoz 1
- 3^{ème} Craponne As 1

Poule B

- 1^{er} C.S. Vaulxois 1
- 2^{ème} Manissieux As 1

➡ FEMININES U18 D1 A 11

Classement

Poule Accession

- 1^{er} St Priest As 2 1^{er}
- 2^{ème} F.C. Ste Foy Les Lyon 1
- 3^{ème} E.F Saône Beaujolais 1

Poule B

- Venissieux FC 1
- 2^{ème} Craponne AS 1
- 3^{ème} GF Monts et Plaine 1

Poule C

- 1^{er} A.S. St Martin en Haut 1
- 2^{ème} USEL Foot 1
- 3^{ème} FF Echirrolles

➡ FEMININES U18 D1 A 8

Classement

Poule Unique

- 1er GFC 2
- 2ème O. ST Genis Laval
- 3ème Vaulx en Velin

➡ COUPE DE LYON ET DU RHONE (VIAL)

Finale le 11/06/2022 à Chasselay 15H30

FC Chassieu Décines FC 2 contre A.S.Univ. Lyon 1

Rappel du règlement dans l'annuaire du district : Aucune joueuse ayant participé à plus de cinq rencontres en championnat National ou Régionale ne pourra participer à la coupe de Lyon et du Rhône.

Pas de prolongations, tirs au but direct.

➡ FUTSAL FEMININ

Le premier Championnat arrive bientôt à son terme. Nous avons déjà été précurseur en organisant une compétition de Futsal dédiée aux Filles. Ça n'est que le début et devons poursuivre les efforts pour féminiser la pratique, afin que notre district devienne une référence Nationale en la matière, comme il l'est déjà pour le Futsal avec ces 2600 licenciés (1^{er} de France). C'est pourquoi la commission Futsal invite tous les clubs à rejoindre cette compétition pour proposer une pratique supplémentaire à leurs joueuses.

Question PVQuiz' N°3 : quel est le nombre maximal de personnes par club pouvant assister à l'assemblée générale de fin de saison de la Commission Féminine ?



COMMISSION FUTSAL

04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPPELLE, M. Thierry BOLZE, J. HERNANDEZ

➡ AVIS A TOUS LES CLUBS

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : futsal@lyon-rhone.fff.fr

A NOTER : En cas de changement de lieu, date ou horaires, les clubs doivent impérativement utiliser footclubs, la commission ne peut être sollicitée qu'en cas d'extrême nécessité. Les horaires réglementaires sont les suivants :

Vendredi : 18h à 21h45

Dimanche : 10h à 19h

Samedi : 10h à 21h45

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 18h à 21 h

Les zones (rappel)

VERTE : Jusqu'à 16h le lundi qui précède de 13 jours le dimanche de la rencontre

ORANGE : jusqu'à 16h le lundi qui précède de 6 jours le dimanche de la rencontre, accord de l'adversaire obligatoire

ROUGE : de 16h le lundi qui précède le dimanche de la rencontre ; modification interdite sauf accord explicite de la commission,

Les changements de terrain ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire ; il faut l'en informer, ainsi que la commission, l'arbitre et le délégué éventuel.

➡ AVIS AUX CLUBS

Trop de résultats n'apparaissent pas sur le site du district, vous avez l'obligation de les transmettre sous 48 H suivant la rencontre. En cas de dysfonctionnement de la tablette, prière de remplir une feuille de match papier et la transmettre aussitôt.

➡ CHAMPIONNAT MASCULIN

Courriers reçus : GOAL FUTSAL : Lu et Noté

MORNANT : Lu et Noté

GIVORS: Lu et Noté

REPORT DE RENCONTRES :

D1 : Muroise – Côtière de l'ain, le 8/6 à 20h55

D2 : Chavanoz 3 – Lyon 6, le 31/5 à 20 H

Chavanoz 3 – ST PRIEST le 8/6 à 20 H

➡ CHAMPIONNAT FEMININ

Le premier championnat Futsal Féminin Séniors, s'est avéré une réussite totale : satisfaction des participants, état d'esprit remarquable et parfaite organisation. Toutes les équipes ont joué le jeu, réceptives des différentes mises en place. Toutes les rencontres ont fait l'objet d'une attention particulière de la commission de l'arbitrage, avec la désignation d'un arbitre lors de chaque rencontre. Pour la saison prochaine et dans la continuité de cette très bonne expérience, le District de Lyon et du Rhône, encourage et invite tout club (Libre ou Futsal), à nous rejoindre.

Ce n'est que le début, et nous devons tous ensemble poursuivre nos efforts pour féminiser la pratique Futsal.

La commission Futsal invite tous les clubs à prendre contact avec elle pour répondre à tous vos questions ou vos interrogations.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

➡ COUPES DE LYON ET DU RHONE FUTSAL

COUPE DE LYON ET DU RHONE

DEMI FINALE : MUROISE/GRENAY – GOAL 3 le 1/6/2022 à 20H45

COUPE DE L'AVENIR

DEMI FINALE : MIONS – FF RILLIEUX le Samedi 04/06/2022 à 20H

La Journée des finales (U15/U18/ Coupe de l' Avenir / Coupe du Rhône) se déroulera le 12/6 à Tassin.

➡ CHAMPIONNAT JEUNES

Courriers reçus : PLVPB : Lu et Noté
Goal FC : Lu et Noté

Rappel important à tous les club : Il est impératif que toutes vos modifications (heure, jour, gymnase), soient envoyées par mail à futsal@lyon-rhone.fff.fr avec une copie à Bernard LACHAPELLE : bernardlachapelle@sfr.fr avant le mercredi 20H précédent vos rencontres du week-end, afin de traiter toutes ces demandes les plus rapidement possible.

CHALLENGE U15 : La Finale U15 opposera GOAL FOOTBALL – MARTEL CALUIRE le 12/06 à 10 H 00 à TASSIN

COUPE DE LYON ET DU RHONE U18 : La Finale U18 opposera GOAL FUTSAL CLUB – MARTEL CALUIRE le 12/06 à 11 H 30 à TASSIN

Question PVQuiz' N°3 : le premier championnat Futsal Féminin Séniors a été une réussite ou un échec ?

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05

loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 31 mai 2022

Président : Mr Christian Bourlioux **Membres de la commission** : Mrs Gabriel Sauzet, Patrick Durbiano, Simon Lesniohski, Olivier Robert, Gérard Meï, Manuel De Oliveira, Jérôme Hernandez

Prochaine Réunion : Attention ! mercredi 08/06/2022

Finale coupe loisir

La finale de la saison 2021/2022 opposera le club de CHASSIEU DECINES à GOAL FC (lieu et date à déterminer)

JOURNEE FINALE à 8

La journée finale se disputera le vendredi 03 juin 2022 de 19h à 00h au stade Paul Verguin 69440 Mornant

JOURNEE FINALE à 11

La journée finale se disputera le samedi 11 juin 2022 de 9h à 18h au stade Clos Layat 260 route de Vienne, 69008 Lyon.

Question PVQuiz' N°3 : qui sont les finalistes de la finale coupe loisir ?



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

Tél 04 74 68 67 83

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 mai 2022

Présents : S. Boisset - G. Pistol - G. Sève - A. Fezza - F. Bediat.

Excusés : C. Perrot - D. Combier - C. Robert - Z. Benslimane.

Coordonnées : Tél. présidente : 06 78 61 00 66

Permanence le jeudi de 19 h à 20 h 30, O.S.V. 535 avenue St Exupéry - 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

RAPPEL ADRESSE ENVOI DES FEUILLES DE MATCHS :

O.S.V. / GROUPEMENT BEAUJOLAIS DE FOOTBALL - 535, avenue Saint Exupéry - 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Vous pouvez déposer les feuilles directement dans la boîte aux lettres de l'O.S.V. située sur l'avenue St Exupéry. Elles doivent être mises obligatoirement sous enveloppe à destination du Groupement Beaujolais à inscrire sur l'enveloppe. Elles seront ensuite réparties dans les boîtes aux lettres intérieures par les responsables de l'Office des Sports de Villefranche

Courrier : **LIERGUES** : coupe du Beaujolais U17. Transmis à la C.R.

AMPLEPUIS : concerne date demi finale coupe Magat.

➡ **COMMISSION U7**

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS LE DIMANCHE 12 JUIN 2022 A BELLEVILLE site Rosselli :

L'organisation dépendra du nombre d'équipes inscrites (nous envisageons le planning sur l'horaire de 9h à 12h30).

Engagements reçus : Belleville Football Beaujolais 5 équipes. Pontcharra St Loup 2 équipes. DomTac FC 2 équipes. FC Mont Brouilly 1 équipe. FC Denicé Arnas 3 équipes - Entente Haut Beaujolais 2 équipes - FC Reneins Vauxonne 3 équipes - Sud Azergues Foot 2 équipes - Chambost St Just 1 équipe.

Clubs n'ayant pas encore engagé d'équipes au 30 mai malgré relance du 25 mai :

AMPLEPUIS - BEAUJOLAIS FOOTBALL - BULLY - GLEIZE - CHAZAY FC - FC LAMURE POULE - E.S. LIERGUES - A.S. LIMAS - O.S. BEAUJOLAIS - A.S. ST FORGEUX - FC TARARE - RC BELIGNY - O. BELLEROUCHE - FC VILLEFRANCHE.

Cette journée est programmée par la FFF et inscrite dans le calendrier.

De nombreux bénévoles s'investissent pour la préparation de cette manifestation, nous comptons sur la présence de tous les clubs qui ont engagé des équipes U7 lors de la saison 2021/2022.

Faites nous parvenir rapidement vos inscriptions par mail au Groupement Beaujolais.

➡ **COMMISSION U9**

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

COMPTE RENDU DES FESTIFOOTS AU 25 MAI :

Journée du 9 avril : Reçu feuilles de festifoot de St Georges : manque feuille d'effectif de DomTac FC (4)

Journée du 7 mai : Reçu feuilles du festifoot DU BOIS D'OINGT : complet. PONTCHARRA ST LOUP : complet. CHAZAY : complet.

Journée du 21 mai :

Reçu feuilles de festifoot :
DE CHESSY : manque feuille d'effectif de Villefranche
DE GLEIZE : complet
DE DENICE : complet
DE PONTCHARRA : complet.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

Non reçus : FLEURIE – CHAMBOST ALLIERES – TARARE – CHAZAY.

➡ COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél. 06 22 82 74 09

Responsable journées Funfoot : Franck BEDIAT 06 08 60 45 23

Feuilles de plateau à télécharger sur le site du District menu pratique puis football d'animation puis U11.

RAPPEL : pas d'auto arbitrage en U11. 10 joueurs maximum (8 sur le terrain et 2 remplaçants).

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES AU 25 MAI 2022

Journée du 9 avril : Non reçu à ce jour A203 de CHESSY (amendé)

Journée du 14 mai : A402 à Chessy ; A405 à Odenas ; C402 à Gleizé ; C405 à Chessy.

Journée du 21 mai : B501 à Villefranche ; B504 à St Loup ; B505 à Belleville ; C502 à Chambost ; C503 à Béligny.

➡ COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18

Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

CHAMPIONNAT : **RAPPEL : pas d'auto arbitrage en U13.**

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES AU 25 MAI :

Journée du 14 mai : Poule C : FC Mont Brouilly 1 – Gleizé 2

Journée du 21 mai : Poule D : O. Belleroche 2 – FC Tarare 1 (match du 5/02).

COUPE BEAUJOLAIS U13 : Manque les feuilles de plateaux de la poule A à BEAUJEU et de la poule C à DOMMARTIN.

➡ COMMISSION COUPES A 11

Christian ROBERT tél. 06 87 18 51 07 et Didier COMBIER tél. 06 33 65 15 22

COUPE DU BEAUJOLAIS U15

DEMI FINALES : DOMTAC FC 3 – DOMTAC FC2 en attente résultat

LIERGUES 2 – LIERGUES 1 en attente résultat

COUPE DU BEAUJOLAIS U17

DEMI FINALES : résultats : E.S. LIERGUES 2 – DOMTAC FC3 : en C.R.

ENT. VAL D'AZERGUES 1 - AMPLEPUIS 1 : 1 - 2

COUPE DES VIGNERONS

QUART DE FINALE : résultats

Match A : CHAMBOST ST JUST 1 – FC TERNAND 1 : 3 - 2

Match B : FC TARARE 2 – BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 3 : 1 - 2

Match C : ST FORGEUX 2 – LES SAUVAGES 1 : 4 - 0

Match D : PONTCHARRA ST LOUP 3 – SUD AZERGUES FOOT 2 : 9 – 0 décision C.R. du DLR : match perdu à Pontcharra St Loup 3

DEMI FINALE : BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 3 (D4B) – CHAMBOST ST JUST (D4) : le 5 juin à 14 h 30
ST FORGEUX 2 (D4) – SUD AZERGUES FOOT 2 (D4) : le 5 juin à 14 h 30.

COUPE JOSEPH MAGAT

QUART DE FINALE : résultats : Match A : FC BULLY 1 – ST. AMPLEPUIS 2 : 0 - 1

Match B : FC DENICE ARNAS 1 – BEAUJOLAIS FOOTBALL 1 : 4 – 4 (T.B. 4 – 5)

Match C : SUD AZERGUES FOOT 1 – DOMTAC FC2 : 0 - 5

Match D : E.S. LIERGUES 2 – CHAZAY FC 1 : 2 - 0

DEMI FINALE : LIERGUES 2 – AMPLEPUIS 2 le 2 juin à 20 h 45 stade Pierre Berger
BEAUJOLAIS FOOTBALL 1 – DOMTAC FC 2 : le 5 juin à 14 h 30 à Beaujeu.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

RAPPEL COUPES SENIORS : en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, procéder directement aux tirs au but.

PROGRAMME FINALES COUPES 2021-2022

Les rencontres finales se dérouleront sur le terrain de Beaujeu. Merci au club de Beaujolais Football de nous accueillir pour cette journée festive, clôture de la saison 2021-2022.

Le samedi 18 juin : 14h30 : finale coupe du Beaujolais U15
17 heures : finale coupe du Beaujolais U17

Le dimanche 19 juin : 10 heures : finale coupe du Beaujolais U13
14h30 : finale coupe des Vignerons
17 heures : finale coupe Joseph Magat.

Question PVQuiz' N°3 :

Question obligatoire PVQuiz' : en catégorie U13, l'auto arbitrage est-il autorisé ?

Question bonus PVQuiz' : la journée nationale des débutants est elle programmée par la FFF ?

GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56

brenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 31 mai 2022

Présents : Denis Contamin, Marc Bayet, Jérôme Pouzadoux, Christian Collet, Farid Ben Farah

Excusés : Hadi Laribi, Christophe Laval

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à la Maison des Associations de Chaponost 2° étage.

Groupement Brévenne 1 rue Louis Martel 69630 CHAPONOST tel : 04-78-45-57-56

mails : brenne@lyon-rhone.fff.fr et brenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

➡ COMMISSION U7

Christophe LAVAL

Feuilles d'effectif manquantes sur journée 9 du 14 Mai (2° avertissement)

Plateau 2 à Rhône Sud : SAINT MARTIN EN HAUT

Plateau 3 à FCSO 69 : STE FOY LES LYON

Plateau 4 à FCPA : GREZIEU LA VARENNE et FCPA

Plateau 5 à Soucieu : STE FOY LES LYON

Journée Nationale des Débutants le dimanche 12 Juin

Les clubs disposant de cages mobiles sont priés de se faire connaître au plus vite auprès du Groupement.

34 équipes inscrites à la date du 1° Juin : FRANCHEVILLE (2), SAINT PIERRE LA PALUD (1), CRAPONNE (1), CHAPONOST (2), ST MARTIN (1), ST GENIS LAVAL (4), STE FOY LES LYON (4), VAL LYONNAIS (2), GREZIEU LA VARENNE (3), RHONE SUD (2), MILLERY VOURLES (4), PAYS ARBRESLE (3), BIGARREAUX (2), FCSO 69 (3)

➡ COMMISSION U9

Denis CONTAMIN

Feuilles de bilan ou d'effectifs manquants : merci de transmettre les documents manquants de toute urgence.

Plateaux du 07 mai 2022 : 11eme journée (deuxième avertissement)

GIVORS : manque feuille d'effectifs de vos équipes 5 et 6 sur le plateau 1 de TREVES 4 VENTS



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

US DES MONTS : manque feuilles de bilan et d'effectifs de votre plateau 7

VAUGNERAY : manque feuille d'effectifs de vos équipes 1 et 2 sur le plateau 10 de **SOUCIEU EN JARREST**

Plateaux du 21 mai 2022 : Journée Finale (premier avertissement)

CRAPONNE : manque feuille d'effectifs de vos équipes 5 et 6 sur votre plateau 2

SAINTE FOY LES LYON : manque feuille d'effectifs de vos équipes 7 et 8 sur le plateau 2 de **CRAPONNE**

VAUGNERAY : manque toutes les feuilles d'effectifs des équipes présentent sur votre plateau 7

FRANCHEVILLE : manque feuille de bilan de votre plateau 8

CASCOL : manque feuille d'effectifs de vos équipes 1 et 2 sur le plateau 8 de **FRANCHEVILLE**

HAUTE BREVENNE : manque feuilles de bilan et d'effectifs de votre plateau 10

RHONE SUD : manque feuilles de bilan et d'effectifs de votre plateau 11

FC SUD OUEST 69 : manque feuille d'effectifs de vos équipes 1 et 2 sur le plateau 13 de **TREVES 4 VENTS**

COMMISSION U11

Farid BEN FARAH et Hadi LARIBI

Feuilles de match manquantes

Journée 4 du 14 Mai (2° avertissement) : Plateau B343 à ST MARTIN EN HAUT

Plateau C345 à OSGL 4

Plateau D341 à USDM 2

Journée 5 du 21 Mai (1° avertissement) : Plateau C352 à BRIGNAIS

COMMISSION U13

Christian COLLET et Jérôme POUZADOUX (stagiaire)

Feuilles de matchs manquantes

Journée 6 du 7 Mai (amendées)

Poule C : CS MEGINAND 1 – SOUCIEU EN JARREST 1 (manque feuille originale)

Poule C : MILLERY VOURLES 5 – CRAPONNE 5

Poule E : MILLERY VOURLES 8F - ENT. ASMSP/SAVIGNY 3

Journée 7 du 14 Mai (2° avertissement)

Poule A : GIVORS 1 amende pour forfait

Poule D : ST GENIS LAVAL 4 – US DES MONTS 2

Coupe Brévenne, finale du 11 Juin à 13h30 à Grézieu la Varenne (synthétique)

Tirage des lettres pour les rencontres : A : RHONE SUD 1

B : STE FOY LES LYON 2

C : MILLERY VOURLES 2

D : MILLERY VOURLES 3

Terrain 1 : A/B – A/D - A/C

Terrain 2 : C/D – B/C – D/B

Les équipes ont rendez-vous à 12h30. Début de la jonglerie à 13h10. Les matchs sont de 1 fois 20 minutes

Pour le classement final : 1 – Nombre de points (V = 3pts N = 1pt D = 0pt)

2 – Goal-average particulier

3 – Jonglage

4 – Goal-average général

5 – Tirage au sort

Si possible vous munir de la feuille de jonglage préremplie avec le numéro de licence. Pensez également à amener le listing licences des joueurs, car une vérification sera faite.

Nous vous souhaitons une bonne finale dans une bonne ambiance sportive.



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

➡ COMMISSION COUPES A 11

Marc BAYET

Demi-finales U15 le 4 Juin : à 15h30 HAUTS LYONNAIS 1 – CRAPONNE 1
à 18h00 GIVORS 1 – SAINTE FOY LES LYON 1

Comme dans les finales de Coupe de District de Lyon et du Rhône, les clubs « recevants » sont ceux cités en premier : il leur incombe d'apporter leur tablette afin de remplir la feuille de match.

Finales Jeunes le 11 Juin à Grézieu la Varenne

Coupe U15 à 15h00 (pelouse)

Coupe U17 à 17h00 (synthétique) SAINT GENIS LAVAL 2 - MILLERY VOURLES 2

Finales Seniors à Saint Pierre la Palud le 19 Juin

Coupe Monts du Lyonnais à 14h00 RONTALON – BESSEY

Coupe Ballandras à 16h30 GIVORS 2 – CRAPONNE 2

Question PVQuiz' N°3 :

Question obligatoire PVQuiz' : en coupe à 11, l'équipe recevant doit-elle avoir sa tablette afin de remplir la feuille de match ?

Question bonus PVQuiz' : à la date du 01/06/22, combien d'équipes sont inscrites à la Journée Nationale des Débutants du Groupement Brevenne ?

SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, NOYERIE Patrick, POINT Jean Philippe, POULARD Gabriel

Groupement Saône Métropole - 183 route de Genay, 01600 PARCIEUX (Permanence le lundi de 18H00 à 19H30)

➡ SECRETARIAT

US VAULX : Engagement journée nationale U7.

RILLIEUX : Pas d'équipes journée nationale U7.

COUZON : Pas d'équipes journée nationale U7.

NEUVILLE : Invitation tournoi internationale U15. Remerciements, le groupement sera représenté.

COUZON : Invitation tournoi U13, remerciements, le groupement sera représenté.

GOAL FC : Engagement journée nationale U7.

OL.SATHONAY : Engagement journée nationale U7.

FC VAULX : Réponse courrier EVEIL DE LYON.

RIVE DROITE : Engagement journée nationale U7.

➡ COUPES GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Les finales auront lieu le dimanche 19 juin 2022 sur les installations de GENAY stade Arthur Roche (nouveau stade)

Coupe Christian Lariviere U15 à 10H00

Coupe Jean Large U17 à 14H30

Coupe Maurice Pacard à 16H30



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

➔ COMMISSION U13

Championnat

Feuilles de matchs non parvenues au groupement journée du 7 mai 2022

Poule C : POINT DU JOUR 2 – MENIVAL 2

Poule F : GOAL FC 7 – LIMONEST 4

Poule G : LIMONEST 3 – US FORMANS 1

EVEIL DE LYON 6 – GOAL FC 8

Feuilles de matchs non parvenues au groupement journée du 14 mai 2022

Poule C : POINT DU JOUR 2 – ECULLY AS 3

GOAL FC 9 – CALUIRE 3

Poule E : ENT FCRD/CRS 3 – FC CROIX ROUSSE 3

FC VAULX 3 – EVEIL DE LYON 4

NEUVILLE 3 – GOAL FC 6

Poule G : GOAL FC 8 – LIMONEST/DARDILLY 3

Feuilles de matchs non parvenues au groupement journée du 21 mai 2022

Plateau de RILLIEUX

Plateau de l'US FORMANS

Coupe ANAYA : Finale le 18 juin 2022 sur les installations de COUZON AU MONT D'OR, **Rendez-vous des équipes à 8H15**

Composition des poules : **Poule A :** CALUIRE 1 – GOAL FC 2 – FONTAINES 1 – LYON/LA DUCHERE 3

Poule B : GOAL FC 3 – LYON/LA DUCHERE 2 – OL.SATHONAY 1 – FC VAULX 2

GOAL FC 3 est repêché au jonglage

Ordre des rencontres : 9H00 terrain 1: CALUIRE 1 – GOAL FC 2
9H00 terrain 2: FONTAINES 1 – LYON/LA DUCHERE 3
9H15 terrain 1: GOAL FC 3 – LYON/LA DUCHERE 2
9H15 terrain 2: OL.SATHONAY 1 – FC VAULX 2
10H00 terrain 1: CALUIRE 1 – FONTAINES 1
10H00 terrain 2: GOAL FC 2 – LYON/LA DUCHERE 3
10H15 terrain 1: GOAL FC 3 – OL.SATHONAY 1
10H15 terrain 2: LYON/LA DUCHERE 2 – FC VAULX 2
11H00 terrain 1: CALUIRE 1 – LYON/LA DUCHERE 3
11H00 terrain 2: GOAL FC 2 – FONTAINES 1
11H15 terrain 1: GOAL FC 3 – FC VAULX 2
11H15 terrain 2: LYON/LA DUCHERE 2 – OL.SATHONAY 1

1^{ère} phase (matin)

Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes. Jonglage : en alternance avec les matchs sur un terrain annexe.

Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général

Qualification: les 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule participent à la poule finale coupe ANAYA, les 3^{ème} et 4^{ème} participent à la poule finale coupe GROUPEMENT.

2^{ème} phase (apm)

Constitution: 2 poules de 4 (poule A pour la coupe ANAYA et poule B pour la coupe GROUPEMENT). Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes. Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général

Coupe LARGE

Finale le 18 juin 2022 sur les installations de COUZON AU MONT D'OR **Rendez-vous des équipes à 8H45**

Composition des poules : **Poule A :** COUZON 1 – FC VAULX 3 – POINT DU JOUR 1 – MENIVAL 3

Poule B : LOSC 1 – RILLIEUX 1 – MENIVAL 2 – OL.SATHONAY 2

Ordre des rencontres : 9H30 terrain 1: COUZON 1 – FC VAULX 3
9H30 terrain 2: POINT DU JOUR 1 – MENIVAL 3
9H45 terrain 1: LOSC 1 – RILLIEUX 1



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

9H45 terrain 2: MENIVAL 2 - OL.SATHONAY 2
10H30 terrain 1: COUZON 1 – POINT DU JOUR 1
10H30 terrain 2: FC VAULX 3 – MENIVAL 3
10H45 terrain 1: LOSC 1 – MENIVAL 2
10H45 terrain 2: RILLIEUX 1 – OL.SATHONAY 2
11H30 terrain 1: COUZON 1 – MENIVAL 3
11H30 terrain 2: FC VAULX 3 – POINT DU JOUR 1
11H45 terrain 1: LOSC 1 – OL.SATHONAY 1
11H45 terrain 2: RILLIEUX 1 – MENIVAL 2

1^{ère} phase (matin)

Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes. Jonglage: en alternance avec les matchs sur un terrain annexe

Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général

Qualification: les 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule participent à la poule finale coupe LARGE, les 3^{ème} et 4^{ème} participent à la poule finale coupe GROUPEMENT.

2^{ème} phase (apm)

Constitution: 2 poules de 4 (poule A pour la coupe LARGE et poule B pour la coupe GROUPEMENT). Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes. Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général

Nota : Toutes ces rencontres seront arbitrées par des officiels. Seul l'éducateur responsable sera au bord du terrain, les parents et accompagnateurs seront derrière la main courante. Aucun dérapage verbal et encore moins physique ne sera toléré. Toute infraction sera transmise à la commission de discipline du DLR

COMMISSION U11

Championnat

Feuilles de matchs non parvenues au groupement journée du 7 mai 2022

Plateau A303 organisé par FC VAULX 1

Plateau B301 organisé par FC CROIX ROUSSE 1

Plateau C301 organisé par GOAL FC 1

Plateau D302 organisé par OL.VAULX 3

Plateau D303 organisé par EVEIL DE LYON 10

Feuilles de matchs non parvenues au groupement journée du 14 mai 2022

Plateau B402 organisé par MENIVAL 3

Plateau D403 organisé par GOAL FC 2

Feuilles de matchs non parvenues au groupement journée du 21 mai 2022

Plateau A502 organisé par OL.SATHONAY 2

Plateau B504 organisé par ECULLY 2

Plateau C502 organisé par FONTAINES 1

Plateau C504 organisé par ST CYR 2

Plateau D502 organisé par REYRIEUX 2

Plateau D503 organisé par LIMONEST 2

Plateau E502 organisé par EVEIL DE LYON 11

Plateau F501 organisé par RIVE DROITE 1

Plateau F502 organisé par FC VAULX 5

COMMISSION U9

Compte-rendu des festifoots

Festifoots du 12 mars 2022 :

COUZON : RAS

SATHONAY : RAS

LYON LA DUCHERE : Manque 2 équipes de FC VAULX

FC VAULX : Manque feuille d'effectif de FC VAULX et GOAL FC

GOAL FC : Manque 1 équipe et la feuille d'effectif de BORDS DE SAONE



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

RILLIEUX : RAS

LOSC : RAS

EVEIL DE LYON : RAS

REYRIEUX : RAS

MENIVAL : RAS

US FORMANS : Manque 1 équipe de ECULLY et 1 équipe de FRANC LYONNAIS

GENAY : RAS

Festifoots du 26 mars 2022 :

ST CYR : RAS

LYON CROIX ROUSSE : Manque 2 équipes de ST CYR

SATHONAY : RAS

FONTAINES : RAS

FC VAULX : RAS

LYON LA DUCHERE : Manque 1 équipe de MENIVAL

CALUIRE : RAS

FRANC LYONNAIS : RAS

BORDS DE SAONE : Manque 1 équipe de EVEIL DE LYON et 2 équipes de GOAL FC

US FORMANS : RAS

NEUVILLE : Manque 1 équipe de BORDS DE SAONE

COMMISSION U7

Journée nationale du 12 juin 2022 à RIVE DROITE (installations de QUINCIEUX)

Clubs convoqués 8H15 : EVEIL DE LYON 6 équipes - REYRIEUX 1 éq. - FRANC LYONNAIS 4 éq. - BORDS DE SAONE 3 éq. - LOSC 4 éq. - LYON/LA DUCHERE 2 éq. - NEUVILLE 1 éq. - GOAL FC 4 éq. - RIVE DROITE 1 éq. - ECULLY 2 éq.

Clubs convoqués 12H45 : LIMONEST/DARDILLY 2 équipes - CHEMINOTS DE VAISE 2 éq. - OL.VAULX 3 éq. - CALUIRE 2 éq. - LYON CROIX ROUSSE 1 éq. - GENAY 2 éq. - US VAULX 3 éq. - GOAL FC 3 éq. - ST CYR 2 éq. - EVEIL DE LYON 6 éq. - OL.SATHONAY 2 éq.

Compte-rendu des festifoots

Festifoots du 5 mars 2022 :

ST CYR : RAS

LIMONEST/DARDILLY : RAS

GENAY : Manque 1 équipe de GOAL FC

MONTANAY : RAS

BORDS DE SAONE : Manque 1 équipe de CHEMINOTS DE VAISE

RIVE DROITE : RAS

EVEIL DE LYON : RAS

FC CROIX ROUSSE : RAS

LOSC : Manque 1 équipe de l'EVEIL DE LYON

Festifoots du 19 mars 2022 :

FC VAULX : RAS

COUZON : RAS

LIMONEST/DARDILLY : RAS

CHEMINOTS DE VAISE : RAS

FONTAINES : Manque 1 équipe de l'EVEIL DE LYON

MONTANAY : RAS

LOSC : RAS

POINT DU JOUR : RAS

MENIVAL : Manque 1 équipe de FC VAULX et 2 équipes de OL.VAULX

Question PVQuiz' N°3 :

Question obligatoire PVQuiz' : sur quel stade se jouera la finale de la coupe Maurice Pacard ?

Question bonus PVQuiz' : lors de la phase finale de la coupe Anaya, par qui seront arbitrées les rencontres ?



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 30 mai 2022

Boite Postale 12233 – 69607 VILLEURBANNE cedex - Siège : 93 rue du 4 aout – 69100 VILLEURBANNE

Tél / Fax : 04.78.84.18.48. Mails : lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

➡ SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD

Remerciements chaleureux a l'ES TRINITE et son Président Mr GUIDICE pour l'accueil des finales de coupes du GLM.

Remerciements au VENISSIEUX FC et à sa mairie pour l'accueil de la JND Dimanche 12 Juin au stade L.GERIN.

➡ COMMISSION COUPES SENIORS - U15 - U17

Présent : H. MOLINARI

Coupe GUICHARD : FINALE le 11 juin à 16h30 stade BAVOZET

ES TRINITE 3 – UGA 1

Coupe U17 : FINALE le 11 juin à 14h stade BAVOZET :

FCL 2 – FC GERLAND 2

Coupe U15 : FINALE le 11 juin à 10h stade BAVOZET

ES TRINITE 2 - SCBTP 1

Utilisation de la FMI

➡ COMMISSION U13

Présent : Mr Olivier FARGET (u13glm@yahoo.fr)

Feuilles de matchs manquantes : Match en attente de reprogrammation : Date Butoir (Samedi 11 juin 20220)

- **Journée 6** : (Poule A) Match 24345488 : CS LYON 8^{ème} 1 – VILLEURBANNE-UNITED FC 2

- **Journée 6** : (Poule B) Match 24345515 : CS LYON 8^{ème} 2 – FC GERLAND 2

- **Journée 7** : (Poule A) Match 24345493 : ES TRINITE 2 – CS LYON 8^{ème} 1

- **Journée 7** : (Poule B) Match 24345519 : AS MONTCHAT 2 – CS LYON 8^{ème} 2

Feuilles de matchs non parvenues :

En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point) :

- **Journée 6** : (Poule D) Match 24345572 : AS MONTCHAT 4 – AS BELLECOUR-PERRACHE 1 **(OF-3)**.

- **Journée 6** : (Poule F) Match 24345627 : ASUL 1 – US MEYZIEU 3 **(OF-3)**.

- **Journée 6** : (Poule G) Match 24345658 : AS ALGERIENNE VILLEURBANNE 1 – FC LYON 10 **(OF-3)**.

Feuilles de matchs manquantes : 3^{ème} et dernier rappel - Feuilles de matchs à faire parvenir au Groupement avant application de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire :

- **Journée 7** : (Poule A) Match 24345492 : FC LYON 3 – FC GERLAND 1

- **Journée 7** : (Poule Exempt) Match : AS ALGERIENNE VILLEURBANNE 1 - JS IRIGNY 1



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

COMMISSION COUPE DE GROUPEMENT U13

Présent : Mr Olivier FARGET (u13glm@yahoo.fr)

Attention, suite à la casse du système de pompe des douches du Stade Séverine, un remplacement de celle-ci aura lieu par la Mairie de Villeurbanne, de ce faite, les vestiaires seront accessibles mais il ne seras pas possible de prendre de douche après la fin des rencontres, merci d'en prendre note et de faire suivre l'information à vos équipes.

Liste des équipes qualifiées pour la Finale de Coupe de Groupement U13 (Stade Séverine à Villeurbanne) :
FC LYON 2 / OLYMPIQUE LYONNAIS 2 / ES TRINITE 3 / FC LYON 5.

Coupe de Groupement (horaire des rencontres) : (Equipes convoquées à 9 H 20) :

A - FC LYON 2 / B - OLYMPIQUE LYONNAIS 2 / C - ES TRINITE 3 / D - FC LYON 5

Lieu des Rencontres : Stade Séverine (41 Rue Nicolas Garnier à Villeurbanne) :

- **9 H 35** : Photos des équipes présentent aux finales.

(Rappel des règles et mise en place des équipes pour l'épreuve de jonglerie).

- **9 H 40** : Epreuve de jonglerie (**Merci de prévoir 1 ballon par joueur pour cette épreuve**).

- **10 H 00 à 10 H 20** : (Match n° 1) : Terrain n°1 : FC LYON 2 – OLYMPIQUE LYONNAIS 2

Terrain n°2 : ES TRINITE 3 – FC LYON 5

- **10 H 30 à 10 H 50** : (Match n° 2) : Terrain n°1 : FC LYON 2 – FC LYON 5

Terrain n°2 : OLYMPIQUE LYONNAIS 2 – ES TRINITE 3

- **11 H 00 à 11 H 20** : (Match n° 3) : Terrain n°1 : FC LYON 2 – ES TRINITE 3

Terrain n°2 : FC LYON 5 – OLYMPIQUE LYONNAIS 2

- **11 H 30** : Remise des récompenses.

COMMISSION U7

Responsable : Christian MOUNIER glmu7@free.fr

JND : Pour rappel la journée des débutants se déroulera le **dimanche 12 juin au stade L GERIN à VENISSIEUX, une fiche d'inscription a été envoyée sur la messagerie des clubs, merci d'y répondre rapidement ou envoyez-nous un mail d'inscription** pour la bonne organisation de la journée. La JND se déroulera uniquement le matin au vu du nombre d'équipes inscrites ce jour, nous bloquerons au maximum à 48 équipes.

Convocation des équipes à 8H30 début à 9H précises.

Venir avec un ballon par équipe, ne pas oublier les maillots et éventuellement des chasubles

Matches ; animations ; jeux seront au programme de cette matinée avec découverte de nouvelles pratiques et ou les parents pourront participer avec leurs enfants a des animations.

Inscriptions reçues :

- AS BUERS : 3 équipes
- CDFC : 2 équipes
- SCBTP : 4 équipes
- FCL : 8 équipes
- FEYZIN : 4 équipes
- US MEYZIEU : 5 équipes
- AS MONTCHAT : 2 équipes
- FC GERLAND : 1 équipe
- ASBGL : 2 équipes
- AS BELLECOUR : 3 équipes

DERNIER DELAI LE SAMEDI 4 JUIN

Question PVQuiz' N°3 :

Question obligatoire PVQuiz' : quelles sont les équipes qualifiées pour la finale de coupe de groupement U13 Lyon Métropole ?

Question bonus PVQuiz' : à quelle heure débutera la Journée Nationale des Débutants en ce qui concerne le groupement Lyon Métropole ?



PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 31 mai 2022

Membres : E. et A. MONTEIL — M. FOREST - JJ. ETCHEVERRY — E. CHAMOT – B. CAPOGROSSI - O. MONTEIL

Visite : club de St Alban

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

INFOS IMPORTANTES :

Dates importantes : Journées prévues au calendrier merci de ne pas mettre de tournoi sur ces dates

U13 - 18 juin Final coupe

U7 12 juin journée nationale des débutants

LES INSCRIPTIONS SONT CLOSES ce sera une journée festive qui concernera aussi les parents

COMMISSION COUPES U13 - U15 - U17 ET SENIORS

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Dates à retenir :

SENIORS : Date de coupe 18 juin 2022 à 19h00

U17 : Date de coupe 18 juin 2022 à 16h00

U15 : Date de coupe 18 juin 2022 à 14h00

U13 date de coupe VDR finale 18 juin à 8h30

Les finales se dérouleront sur les terrains de Pont de Chéruy.

POUR TOUTES LES COUPES A 11 IL N'Y A PAS DE PROLONGATION. EN CAS D'EGALITE 5 TIR AU BUT

COUPE SENIOR : ½ finale le 26 mai 2020 à 14 h 30

AS Rhodanienne 1(D2) - Chaponnay 2(D1) **1-1** (3tab4) réserve de AS Rhodanienne : Résultat acquis sur le terrain

Toussieu 1(D3) – Muroise 1(D3) **1-1** (2tab3)

Finale le 18/06/2022 à 19h00 : Muroise 1(D3) - Chaponnay 2(D1)

Muroise venez avec votre tablette

COUPE U 17 : ½ finale le 26 mai 2020 à 10 h 00

Chasse 1(D3) - Genas 1(D2) **5-5** (4tab3)

Colombier 2(D3bis) - Sporting Nord Isère 1(D2) **2-2** (4tab2) réserve Sporting Nord Isère : Match perdu pour Colombier 2

Finale le 18/06/2022 à 16h00 : Chasse 1(D3) - Sporting Nord Isère 1(D2)

Chasse venez avec votre tablette

COUPE U 15 : ½ finale le 26 mai 2020 à 15 h 00

Sporting Nord Isère 1(D2) - Usel 1(D1) **5-1**

Sporting Nord Isère 2(D3) - Mions 1(D2) **1-2**

Finale le 18/06/2022 à 14h00 : Mions 1(D2) - Sporting Nord Isère 1(D2)

Moins venez avec votre tablette



E.S. Genas : reçu fiche inscription J.N.D.
F.C. Colombier Satolas : reçu fiche inscription J.N.D.
Entente St Priest : reçu fiche inscription J.N.D.
C.S. Verpillière : reçu fiche inscription J.N.D..
St Alban Sportif : reçu fiche inscription JND.

FEUILLES MANQUANTES :

Journée du 7 mai 2022 :

Genas : il manque votre feuille d'effectif sur le plateau de Manissieux.

Chasse : plateau N° U7-21-18-69 ; nous n'avons pas reçu les feuilles de votre plateau (feuille effectif et fiche bilan festi-foot)

Loire : nous n'avons pas votre feuille d'effectif sur le plateau de La Revolée.

Journée du 14 mai 2022 :

Genas : il nous manque la fiche bilan de votre festifoot

Muroise foot : plateau N° U7-21-19-81 nous n'avons pas reçu les feuilles de votre plateau (feuille effectif et fiche bilan festifoot)

J.N.D. :

Les inscriptions sont closes. Pour les clubs inscrits, la manifestation se déroulera de 10h00 à 15h00 le dimanche 12 juin à Jonage chez le club de l'U.S.E.L.

Merci aux clubs d'être sur place pour 09h 30

Cette journée ce veut festive avec l'intégration des parents sur des activités fit foot – footgolf etc **pensez à les prévenir**

Question PVQuiz' N°3 :

Question obligatoire PVQuiz' : sur quelles activités les parents seront intégrés lors de la Journée Nationale des Débutants du Groupement Vallée du Rhône ?

Question bonus PVQuiz' : Quelle est la date limite des inscriptions pour la Journée Nationale des Débutants au Groupement Vallée du Rhône ?

REGLEMENT DU JEU

Le PVQuiz' fait sa grande rentrée dans vos procès-verbaux. Dorénavant, lors de la sortie hebdomadaire des PV chaque jeudi, un quiz y sera intégré.

Le but du jeu est simple, répondre à un maximum de questions. Le nombre de questions variera entre 16 et 20 questions : une par commission et six questions concernant les cinq groupements du District de Lyon et du Rhône.

Les questions se trouvent en bas de certaines pages, en rouge.

Concernant les questions des différents groupements, il est obligatoire de répondre à la « question obligatoire » de votre groupement concerné.

Par la suite vous pourrez répondre aux « questions bonus » des autres groupements mais aussi du vôtre.

Exemple : Monsieur DURANT, responsable technique d'un club appartenant au groupement Lyon métropole, joue. Il arrive à répondre à 14 questions générales, puis il répond à sa « question obligatoire » celle de son groupement (Lyon métropole).

Ensuite, il choisit de répondre à toutes les questions bonus de tous les groupements, y compris le sien afin de maximiser ses chances de gagner.

Une bonne réponse = 1 point ; mauvaise ou sans réponse = 0 point.

Comment retourner ses réponses ?

Pour vos réponses, un document sera disponible en fin de PV et également sur notre site internet, sous le lien PDF du PV dans la rubrique DOCUMENT -> PROCES-VERBAUX—FOOT LYON RHONE

Le fichier doit être nommé de la façon suivante : NOM-PRENOM-CLUB et il doit être envoyé à cdip@lyon-rhone.fff.fr

Merci de compléter TOUTES les informations demandées dans le document afin de pouvoir vous identifier.

Les réponses sont à envoyer au plus tard le dimanche qui suit la sortie du PV à minuit.

Comment gagner ?

Pour gagner c'est simple, il suffit de répondre juste à un maximum de questions sur un maximum de PV.

Différentes récompenses seront à gagner pour le lancement du jeu :

- **Récompense 1** : tous les participants au jeu du premier PV seront récompensés !
- **Récompense 2** : lors de l'Assemblée Générale du mois de juin, les deux premiers du classement se verront récompensés de **deux places en salon** à un match de l'OL, sous le même système de classement mis à jour chaque semaine.
- **Récompense Club** : un total des points de toutes les personnes du même club sera établi, le club qui ressortira à la première place du classement sera récompensé d'un bon d'achat.

En cas d'égalité, les dates d'envois des réponses seront prises en compte.

Pour d'éventuelles question sur le règlement du jeu, contacter l'adresse électronique suivante :

cdip@lyon-rhone.fff.fr

En cas de litige, seul le bureau du comité directeur sera décisionnaire

BONNE CHANCE À TOUS !

PVQuiz' N°3

Nom : _____

Prénom : _____

Club : _____

Fonction dans le club : _____

Numéro de Téléphone : _____

Mail : _____

Commentaire : _____

Tableau des réponses à compléter

<u>QUESTIONS</u>	<u>REPONSES</u>
1/ Commission des coupes	
2/ Commission PSEM	
3/ Commission de délégation	
4/ Commission des règlements	
5/ Commission de discipline	
6/ Commission d'appel	
7/ Commission de l'arbitrage	
8/ Commission sportive et des compétitions	
9/ Commission féminine	
10/ Commission futsal	
11/ Foot loisirs	
12/ Groupement Beaujolais	Question obligatoire : Question bonus :
13/ Groupement Brévenne	Question obligatoire : Question bonus :
14/ Groupement Saône métropole	Question obligatoire : Question bonus :
15/ Groupement Lyon métropole	Question obligatoire : Question bonus :
16/ Groupement Vallée du Rhône	Question obligatoire : Question bonus :



FOOT LYON RHÔNE

PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

RENCONTRES ET DESIGNATIONS

WEEK-END DU 3 AU 5 JUIN 2022

WEEK-END DU 10 AU 12 JUIN 2022

Veterans / Phase Unique		Poule D		3081
Vendredi	03/06/2022	20H		
24087313	56937.2	F.C. Gerland Lyon 5- Villeur A.S.A 5		Stade Des Channées à LYON 07
	Arbitre centre	BOUGATEF Kamel	2599862844	6 km
24087314	56938.2	F.C. Du Roule Mulati 5- Vill.Abanilla 5		Stade Danilo à LA MULATIERE
	Arbitre centre	BENELMAADADI Smain	2510699686	14 km
24087316	56940.2	O. St Genis Laval 5- Lyon Football Fc 5		Stade Clos De Beauregard 1 à ST GENIS LAVAL
	Arbitre centre	ABDI Kamel	2568640350	21 km
Vendredi	03/06/2022	20H45		
24087315	56939.2	Feyzin C.B.E. 5- Vaulx En V Fc 5		Stade Jean Bouin 1 à FEYZIN
	Arbitre centre	HAMADOU Boualem	2599864621	12 km
Lundi	06/06/2022	19H30		
24087312	56936.2	Decines Uga 5- F.C. Ste Foy Les Lyo 5		Parc Des Sports R. Troussier à DECINES CHARPIEU
	Arbitre centre	HERDA Azdine	2558628529	24 km
				report cause coupe (LT/AB)
Lundi	06/06/2022	20H		
24087311	56935.2	A.S. Trollsport Lyon 5- U.S.M Pierre Benite 5		Stade Du Clos Layat 4 à LYON 08
	Arbitre centre	RAVOT Serge	2598642372	11 km
				report cause coupe (AB/LT)
Vendredi	10/06/2022	20H		
24087317	56941.2	Lyon Football Fc 5- A.S. Trollsport Lyon 5		Stade Du Clos Layat 3 à LYON 08
	Arbitre centre	MAAOUI Ahmed	2338141584	21 km
24087318	56942.2	U.S.M Pierre Benite 5- Decines Uga 5		Stade Du Brotillon 1 à PIERRE BENITE
	Arbitre centre	MACHANI Moussa	2543360320	10 km
24087320	56944.2	Villeur A.S.A 5- F.C. Du Roule Mulati 5		Stade Séverine 2 à VILLEURBANNE
	Arbitre centre	BOUZIT Yahya	9603780572	8 km
24087321	56945.2	Vill.Abanilla 5- Feyzin C.B.E. 5		Stade De La Viabert à VILLEURBANNE
	Arbitre centre	BOUGATEF Kamel	2599862844	17 km
24087322	56946.2	Vaulx En V Fc 5- O. St Genis Laval 5		Stade Francisque Jomard 2 à VAULX EN VELIN
	Arbitre centre	ROUGIER Marc	2538638529	3 km
Vendredi	10/06/2022	20H30		
24087319	56943.2	F.C. Ste Foy Les Lyo 5- F.C. Gerland Lyon 5		Stade Du Plan Du Loup 1 à STE FOY LES LYON
	Arbitre centre	BELAMRI Larbi	2568623101	2 km
Femines U15 D1 A 8 / Phase 2		Poule A		3164
Samedi	11/06/2022	14H		
24276221	59049.2	Villefranche Fc 1- Grpt Fem Asef/Fcldsd 1		Stade Saint Exupéry à VILLEFRANCHE SUR SAONE
Samedi	11/06/2022	15H		
24276220	59048.2	F.C. Bords De Saone 1- O. St Genis Laval 1		Stade Robert Richard N° 3 à PARCIEUX
Samedi	11/06/2022	15H30		
24276219	59047.2	Venissieux Fc 2- Ach 1		Stade Laurent Gérin 1 à VENISSIEUX
Dimanche	12/06/2022	10H		
24276218	59046.2	Asvel Villeurbanne F 1- Usvj 1		Stade Des Iris 1 à VILLEURBANNE
Femines U15 D1 A 8 / Phase 2		Poule B		3165
Samedi	11/06/2022	15H30		
24276274	59074.2	Meyzieu 1- Ev. De Lyon Fem 2		Stade Des Servièrès 1 à MEYZIEU
24276276	59076.2	Lyon Duchere 1- Non affecté 4		Stade De La Sauvegarde à LYON 09
24276277	59077.2	U.S. Millery Vourles 1- Sud Lyonnais F 2013 1		Complexe Sportif Richard Vitton2 à VOURLES
Femines U15 D1 A 8 / Phase 2		Poule C		3166

Féminines U15 D1 A 8 / Phase 2		Poule C	3166
Samedi	04/06/2022	15H30	
24276337	59109.2	Sni 1- F.C. Ste Foy Les Lyo 1	Stade De La Prairie à VILLEFONTAINE
Samedi	11/06/2022	12H30	
24276330	59102.2	F.C. Ste Foy Les Lyo 1- Lyon Duchere 2	Stade Du Plan Du Loup 1 à STE FOY LES LYON
Samedi	11/06/2022	17H	
24276333	59105.2	Ev. De Lyon Fem 1- Sni 1	Stade Xavier Guillemet à VILLEURBANNE
Dimanche	12/06/2022	10H	
24276331	59103.2	Rillieux Oly. 1- El.S. De Chaponost 1	Complexe Sportif Des Lônes 2 à RILLIEUX LA PAPE
24276332	59104.2	G F C 1- Fcrv 1	Stade Joseph Magat 1 à CHAZAY D AZERGUES
Féminines U15 D1 À 11 / Phase Unisue		Poule U	3163
Samedi	11/06/2022	14H	
24290144	59180.2	C.F.F. 1968 1- Lyon Football Fc 1	Stade Terre Des Lièvres 2 à CALUIRE ET CUIRE
24290145	59181.2	F.C. Pontcharra St L 1- Ev.S. Genas Azieu Fe 1	Complexe Sportif Roger Marduel à PONTCHARRA SUR TURDINE
Samedi	11/06/2022	15H30	
24290146	59182.2	Chassieu Decines F.C 1- St Priest As 1	Parc Des Sports R. Troussier 1 à DECINES CHARPIEU
24290147	59183.2	Non affecté 6- Venissieux Fc 1	
Futsal D1 / Phase Unique		Poule Unique	2947
Mercredi	08/06/2022	20H55	
23495614	53893.2	Ent Muroise/Grenay 1- Futsal Cotiere Ain 1	Gymnase Frison Roche à ST BONNET DE MURE
Arbitre centre	M'BAREK Salah	2599864806	15 km
Arbitre assistant 1			
Délégué adjoint 1			
Observateur principal			
Futsal D2 / Phase Unique		Poule A	2948
Samedi	04/06/2022	14H	
23495713	53926.2	Chavanoz Fc 3- As St-Priest Futsal 1	Gymnase Du Petit Théâtre à CHAVANOZ
Arbitre centre	NADJA Fethi	2543094397	41 km
Arbitre assistant 2			
Délégué adjoint 1			
Pratique Futsal U18 / Phase 3		Poule B	3216
Mercredi	08/06/2022	18H30	
24486931	60808.1	Futsal As Villeurban 1- Plvpb 1	Salle Jean Villard à VILLEURBANNE
Coupe De Lyon Du Rhone Seniors / Phase Unique		Poule Unique	75
Dimanche	05/06/2022	14H30	
24522414	60935.1	(SE D3) F. C. Franc - Goal Fc 2 (S REG1) Lyonnais 1	Stade Municipal à SATHONAY CAMP
Arbitre centre	CHARLEUX Guillaume	2519439390	40 km
Arbitre assistant 1	FUENTES Mickael	2529415807	33 km
Arbitre assistant 2	CHEKIR Sahbi	2520351931	11 km
Arbitre assistant sup / vidéo 1			
Délégué principal	PORTEJOIE Gilles	2529400816	5 km

Coupe De Lyon Du Rhone Seniors / Phase Unique	Poule Unique	75
--	---------------------	-----------

Dimanche 05/06/2022 16H30

24522415	60936.1	(S REG3) Craponne As 1 - Chaponnay Mar 1 (S REG3)	Stade Municipal à SATHONAY CAMP
Arbitre centre		BRAISAZ Julien	2548634131 53 km
Arbitre assistant 1		DJEFFAL Elyamine	2543084035 16 km
Arbitre assistant 2		BONNEVAY Ludovic	2510948263 28 km
Arbitre assistant sup / vidéo 1			
Délégué principal		TOUATI Lakhdar	2538652597 27 km

Coupe Magat Beaujolais Sen / Phase Unique	Poule Unique	138
--	---------------------	------------

Dimanche 05/06/2022 14H30

24522861	60965.1	(SE D2) Beaujolais Foot 1 - Domtac Fc 2 (SE D1)	Stade Dufour Revillon à BEAUJEU
Arbitre centre		GASMI Samir	1314012640 67 km
Observateur principal			

Coupe Des Vignerons Beaujolais / Phase Unique	Poule Unique	229
--	---------------------	------------

Dimanche 05/06/2022 14H30

24522856	60960.1	(SE D4B) Belleville Foot - Chambost Allieres St 1 (SE Beau 3 D4)	Stade Marcel Giroud 1 à ST JEAN D ARDIERES
Arbitre centre		BEN FEKIH HASSEN Anis	2558634655 58 km
Délégué principal		BOISSET Bernard	2599860622 16 km
Observateur principal			
24527223	60992.1	(SE D4) St Forgeux As 2 - Sud Azergues Foot 2 (SE D4)	Stade Henri Denis 1 à ST FORGEUX
Arbitre centre		KEROUANI Nabil	2520430826 48 km
Observateur principal			

Coupe L.Guichard Glm Seniors / Phase Unique	Poule Unique	150
--	---------------------	------------

Samedi 11/06/2022 16H30

24525322	60983.1	(SE D4) Et.S. Trinite Lyon 3 - Decines Uga 1 (SE D1)	Stade Pierre Bavozet 1 à LYON 08
Arbitre centre		MAAOUI Ahmed	2338141584 18 km

Coupe De Lyon/Rhone Veterans / Phase Unique	Poule Unique	146
--	---------------------	------------

Vendredi 03/06/2022 19H30

24522421	60938.1	(VETERANS) U.S.M Pierre - Decines Uga 5 Benite 5 (VETERANS)	Stade Du Brotilon 1 à PIERRE BENITE
Arbitre centre		SAYER Frederic	2543508477 13 km
Délégué principal		LEMHEMA Yanniss	2578620469 14 km
24522422	60939.1	(VETERANS) E.S. St Priest - El.S. De Chaponost 5 5 (VETERANS)	Stade Pierre Mendès France N°4 à ST PRIEST
Arbitre centre		ROUGIER Marc	2538638529 11 km
Délégué principal		FEZZANI Mehdi	2518676074 23 km

Coupe Vial Feminine / Phase Unique	Poule Unique	222
---	---------------------	------------

Samedi 11/06/2022 15H30

24522446	60946.1	(FEMD1A11) Chassieu - A.S.Univ. Lyon 1 Decines F.C 2 (FEMD2A11)	Stade Ludovic Giuly 1 à CHASSELAY
Arbitre centre			

Coupe De Lyon Et Du Rhone U20 / Phase Unique	Poule Unique	76
---	---------------------	-----------

Samedi 11/06/2022 15H30

24522423	60940.1	(U20 D1) F. C. Franc - Chassieu Decines F.C 1 Lyonnais 1 (U20 D1)	Complexe Sportif Des Prolières 1 à CAILLOUX SUR FONTAINES
Arbitre centre		SAAF Nabil	2543903628 16 km
Arbitre assistant 1		LAROUCSI Abdallah	2545908855 31 km
Arbitre assistant 2		COUTURIER Adrien	2544491087 41 km

Coupe De Lyon Et Du Rhone U20 / Phase Unique	Poule Unique	76
---	---------------------	-----------

Samedi 11/06/2022 19H15

24522424	60941.1	(U20 D1) Vaulx En V.Us 1- Menival F.C. 1 (U20 D1)	Stade Édouard Aubert 2 à VAULX EN VELIN
Arbitre centre		AYDOGMUS Seyyid Enes 2545437707	40 km
Arbitre assistant 1		KHALED Yacine 2543903173	6 km

Coupe De Lyon Et Du Rhone U17 / Phase Unique	Poule Unique	77
---	---------------------	-----------

Samedi 11/06/2022 15H30

24522429	60942.1	(U17 D2) Et.S. Lierguoise 1- F.C. Ste Foy Les Lyo 1 (U17 D2)	Stade Pierre Berger à LIERGUES
Arbitre centre		SCOTTO DI SUOCCIO Alexandre 2544397494	40 km
Arbitre assistant 1		KAPP Theophile 2546851054	47 km
Arbitre assistant 2		BAALI Boualem 2545882275	46 km
Observateur principal		ANDRE Roger 2599863271	38 km

Samedi 11/06/2022 19H30

24522430	60943.1	(U17 D1) Craponne As 1- F.C. Pontcharra St L 1 (U17 D1)	Stade Charles Trévoux à CRAPONNE
Arbitre centre		DE BONI Axel 2546747316	41 km
Arbitre assistant 1		TABET Yanis 2546361653	21 km
Arbitre assistant 2		FERNOUX Lucas 2544992814	5 km
Observateur principal		CIMIER Guillaume 199151884	33 km

Coupe Brevenne U17 / Phase Unique	Poule Unique	2219
--	---------------------	-------------

Samedi 11/06/2022 17H

24523759	60974.1	(U17 D2) O. St Genis Laval - U.S. Millery Vourles 2 (U17 D1)	Stade Municipal 1 à GREZIEU LA VARENNE
----------	---------	--	--

Coupe Glm U17 / Phase Unique	Poule Unique	221
-------------------------------------	---------------------	------------

Samedi 11/06/2022 14H

24526473	60988.1	(U16 R2) Lyon Football Fc 2- F.C. Gerland Lyon 2 (U17 D3B)	Stade Pierre Bavozet 1 à LYON 08
Arbitre centre			
Délégué principal			

Coupe De Lyon Et Du Rhone U15 / Phase Unique	Poule Unique	78
---	---------------------	-----------

Samedi 11/06/2022 15H30

24522440	60944.1	(U15 D2) O. Sathonay 1- Lyon Football Fc 2 (U15 D1)	Stade Municipal à SATHONAY CAMP
Arbitre centre		ANTONIALI Ilian 2546644814	7 km
Arbitre assistant 1		MEJRI Hassouna 9602588888	12 km
Arbitre assistant 2		MATHLOUTI Rayan 2545662668	19 km
Observateur principal		DO REGO Amadeu 1555612463	8 km
24522441	60945.1	(U15 D1) Sc Garon 1- Fc Colombier-Satolas 1 (U15 D1)	Stade Robert Guivier 2 à CHAPONOST
Arbitre centre		THION Anthony 2547005492	16 km
Arbitre assistant 1		BOURAS Imrane 2547385942	44 km
Arbitre assistant 2		LAIMENE Younes 2546219700	18 km
Observateur principal		KAYADJANIAN Armand 2544304448	18 km

Coupe Brevenne U15 / Phase Unique	Poule Unique	220
--	---------------------	------------

Samedi 04/06/2022 15H30

24523029	60972.1	(U15 D3) Hauts Lyonnais 1- Craponne As 1 (U15 D1)	Stade Thomas Granjon à ST SYMPHORIEN SUR COISE
Arbitre centre		BEJAOUI Amine 2547927349	51 km

Samedi 04/06/2022 18H

24523030	60973.1	(U15 D3) J.St.O. Givors 1- F.C. Ste Foy Les Lyo 1 (U15 D2)	Stade De La Libération 2 à GIVORS
Arbitre centre		ANTONIALI Ilian 2546644814	27 km

Coupe Glm U15 / Phase Unique	Poule Unique	151
-------------------------------------	---------------------	------------

Samedi 11/06/2022 10H

24526474 60989.1 (U15 D1) Et.S. Trinite Lyon - S.C.B.T.P 1 (U15 D2) Stade Pierre Bavozet 1 à LYON 08
2

Arbitre centre

Coupe De L'Avenir Futsal / Phase Unique	Poule Unique	2339
--	---------------------	-------------

Samedi 04/06/2022 20H

24522526 60953.1 (FUTS D3) Am.Laiq. Mions - France Futsal Rillie 1 (FUTS Gymnase Tardy à MIONS
1 D1)

Arbitre centre	KHALFAOUI Saad	2529426236	16 km
Arbitre assistant 1	KEROUANI Nabil	2520430826	25 km
Délégué principal	KEROUANI Hocine	2510044056	25 km
Observateur principal			

Coupe Laurafoot Feminine / Phase 1	Poule Unique	195
---	---------------------	------------

Samedi 11/06/2022 16H

24513237 26694.1 (FE.R1) Ly.O.Lyonnais Fem- Clt Foot Auv 63 1 (FE.R1) Parc Des Sports De Galliéni 2 à
2 RIORGES
Arbitre centre A désigner par 8600



FOOT LYON RHÔNE

PV 556 DU JEUDI 2 JUIN 2022

AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club :	500124	A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS						
Dossier :	20256044	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	23375929	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€

Club :	500361	C.OM. ST FONTS						
Dossier :	20256025	du	24/05/2022	Seniors D2/ Phase Unique	Poule B	23376197	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€

Club :	504228	F. C. DE FONTAINES						
Dossier :	20256133	du	24/05/2022	U15 D3/ Phase Unique	Poule D	23383574	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	504256	F.C. VILLEFRANCHE						
Dossier :	20255980	du	24/05/2022	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	24498201	18/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		25,00€

Club :	504446	ET.S. LIERGUOISE						
Dossier :	20256018	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	23375925	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€

Club :	504621	A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD						
Dossier :	20255998	du	24/05/2022	Seniors D2/ Phase Unique	Poule B	23376198	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		46,00€

Club :	504671	U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES						
Dossier :	20256059	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	23375746	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€

Dossier :	20256135	du	24/05/2022	U20 D1/ Phase Unique	Poule B	23379394	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	504723	F.C. VAULX EN VELIN						
Dossier :	20256046	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	23375929	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€

Club :	504730	A.S. CRAPONNE						
Dossier :	20255997	du	24/05/2022	U17 D1/ Phase Unique	Poule A	23379526	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		57,00€

Club :	511777	ST ALBAN DE ROCHE SP.						
Dossier :	20256138	du	24/05/2022	U15 D4/ Phase Unique	Poule F	23384256	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	512107	EL.S. DE CHAPONOST						
Dossier :	20255973	du	24/05/2022	Veterans/ Phase Unique	Poule A	23378571	16/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€

Dossier :	20256144	du	24/05/2022	Seniors D2/ Phase Unique	Poule C	23376333	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	517782	F.C. ST ROMAIN DE POPEY						
Dossier :	20256149	du	24/05/2022	Seniors D4 Bis/ Phase Unique	Poule H	24040402	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	517784	ST. AMPLEPUSIEN						
Dossier :	20256152	du	24/05/2022	Seniors D4/ Phase Unique	Poule A	23377385	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	517825	O. DE RILLIEUX						
Dossier :	20256030	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	23375743	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		25,00€

Club :	520066	LYON - LA DUCHERE						
Dossier :	20255969	du	24/05/2022	Veterans/ Phase Unique	Poule A	23378571	16/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€

Dossier :	20256155	du	24/05/2022	Feminines Seniors D2 A 11/ Phase 2	Poule A	24268409	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	520835	A.S. DES BUERS VILLEURBANNE				
---------------	---------------	------------------------------------	--	--	--	--

Dossier :	20256156	du	24/05/2022	Seniors D3/ Phase Unique	Poule A	23376594	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	522883	MUROISE F. ST BONNET DE MURE						
Dossier :	20255991	du	24/05/2022	U17 D3/ Phase Unique	Poule B	23381240	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		46,00€

Club :	523341	EV.S. GENAS AZIEU						
Dossier :	20256053	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	23375931	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		26,50€

Dossier :	20256158	du	24/05/2022	Veterans/ Phase Unique	Poule E	23378950	20/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	523565	EVEIL DE LYON						
Dossier :	20256162	du	24/05/2022	U15 D4/ Phase Unique	Poule C	23383983	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	525631	AM.LAIQ. MIONS						
Dossier :	20255676	du	23/05/2022	U20 D1/ Phase Unique	Poule A	23379258	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match			23/05/2022	23/05/2022		26,00€

Club :	526195	A.S. GREZIEU LA VARENNE						
Dossier :	20256021	du	24/05/2022	Seniors D3/ Phase Unique	Poule C	23376862	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		46,00€

Club :	526343	VALSONNE ASVS						
Dossier :	20256165	du	24/05/2022	Seniors D4/ Phase Unique	Poule A	23377390	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	526565	DOMTAC FC						
Dossier :	20256031	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	23375743	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		25,00€

Club :	528363	SPORTING NORD ISERE						
---------------	---------------	----------------------------	--	--	--	--	--	--

Dossier :	20255985	du	24/05/2022	Seniors D3/ Phase Unique	Poule E	23377126	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		55,00€

Club :	529291	U.S. VAULX EN VELIN						
Dossier :	20255995	du	24/05/2022	U17 D3/ Phase Unique	Poule C	23381372	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€

Club :	530367	C.S. VAULXOIS						
Dossier :	20256169	du	24/05/2022	U17 D3 Bis/ Phase Unique	Poule D	24043729	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	533109	F.C. GERLAND LYON						
Dossier :	20256170	du	24/05/2022	Feminiens U15 D1 A 8/ Phase 2	Poule B	24276271	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	541589	MENIVAL F.C.						
Dossier :	20256027	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	23375748	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		25,00€

Club :	541895	F.C. PONTCHARRA ST LOUP						
Dossier :	20256171	du	24/05/2022	U17 D3/ Phase Unique	Poule A	23381105	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	544460	CALUIRE S.P.C.						
Dossier :	20255996	du	24/05/2022	U17 D3/ Phase Unique	Poule C	23381372	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€

Club :	546317	F.C. CHAPONNAY MARENNES						
Dossier :	20255979	du	24/05/2022	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	24498201	18/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		25,00€

Dossier :	20256056	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	23375931	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		26,50€

Club :	547090	J.ST.O. GIVORS						
---------------	---------------	-----------------------	--	--	--	--	--	--

Dossier :	20256023	du	24/05/2022	Seniors D2/ Phase Unique	Poule B	23376197	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€
Dossier :	20256172	du	24/05/2022	Futsal D3/ Phase Unique	Poule A	23826782	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	549254	A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN						
Dossier :	20256173	du	24/05/2022	Pratique Futsal U18/ Phase 2	Poule B	24149845	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	549484	U.S. MILLERY VOURLES						
Dossier :	20256174	du	24/05/2022	U17 D1/ Phase Unique	Poule B	23380052	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	549799	FOOT SALLE CIVRIEUX D AZERGUES						
Dossier :	20256175	du	24/05/2022	Pratique Futsal U15/ Phase 3	Poule C	24487319	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€
Dossier :	20256177	du	24/05/2022	Pratique Futsal U15/ Phase 3	Poule D	24487379	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	551420	F. C. DU FRANC LYONNAIS						
Dossier :	20256178	du	24/05/2022	U17 D3 Bis/ Phase Unique	Poule E	24043861	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	552157	F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE						
Dossier :	20256048	du	24/05/2022	U15 D3/ Phase Unique	Poule C	23383714	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		50,00€
Dossier :	20256058	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	23375746	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€

Club :	552301	GOAL FUTSAL CLUB						
Dossier :	20256179	du	24/05/2022	Pratique Futsal U15/ Phase 2 A	Poule B	24150188	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	553445	FUTSALL ASSOCIATION VILLEURBANNE						
Dossier :	20256180	du	24/05/2022	Pratique Futsal U18/ Phase 3	Poule B	24486935	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	553627	F. C. CHAVANOZ						
Dossier :	20256181	du	24/05/2022	Pratique Futsal U18/ Phase 3	Poule A	24487362	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	554474	CHAZAY F. C.						
Dossier :	20256184	du	24/05/2022	U15 D3/ Phase Unique	Poule D	23383577	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	560999	ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEURBANNE						
Dossier :	20256187	du	24/05/2022	Seniors D4 Bis/ Phase Unique	Poule H	24040403	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	563771	SUD AZERGUES FOOT						
Dossier :	20256192	du	24/05/2022	Futsal D3/ Phase Unique	Poule B	23826925	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	580613	C. S. MEGINAND						
Dossier :	20256001	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule B	23375925	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		23,00€

Dossier :	20256196	du	24/05/2022	U17 D2/ Phase Unique	Poule B	23380974	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT						
Dossier :	20256026	du	24/05/2022	Seniors D1/ Phase Unique	Poule A	23375748	22/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		25,00€

Club :	581322	F. C. SUD OUEST 69						
Dossier :	20255983	du	24/05/2022	U20 D1/ Phase Unique	Poule B	23379393	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			23/05/2022	23/05/2022		46,00€

Club :	581938	F. C. DE SAINT FON						
Dossier :	20256198	du	24/05/2022	Seniors D3/ Phase Unique	Poule E	23377121	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€

Club :	582446	SAINT GENIS LAVAL FUTSAL CLUB						
Dossier :	20256200	du	24/05/2022	Futsal D2/ Phase Unique	Poule A	23495736	21/05/2022	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI			23/05/2022	23/05/2022		20,00€